

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



Avril 2024

Avec la participation financière de l'État, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, et les



départements de l'Aveyron, de la Lozère, du Gard :

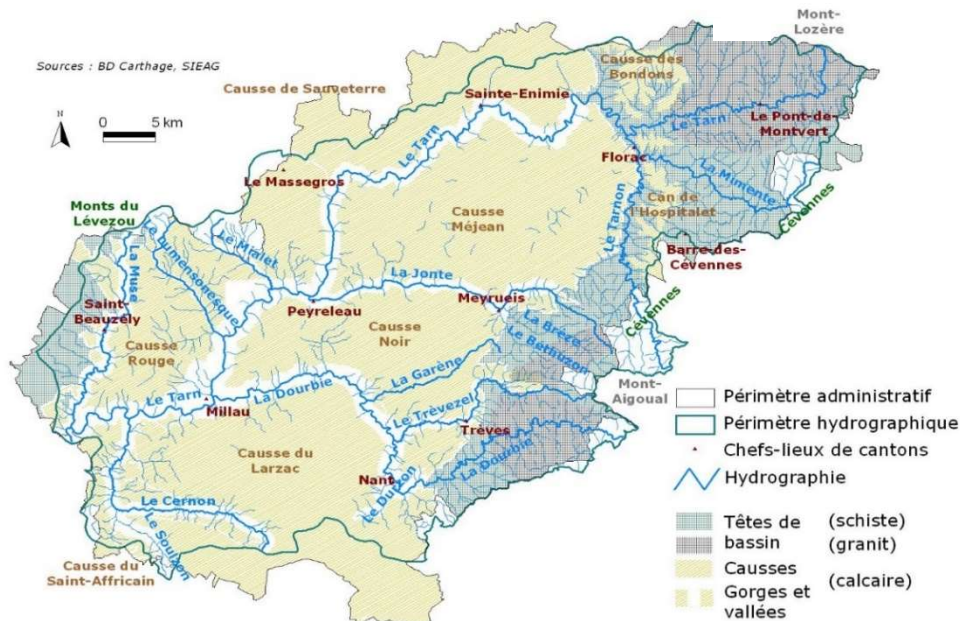


SOMMAIRE

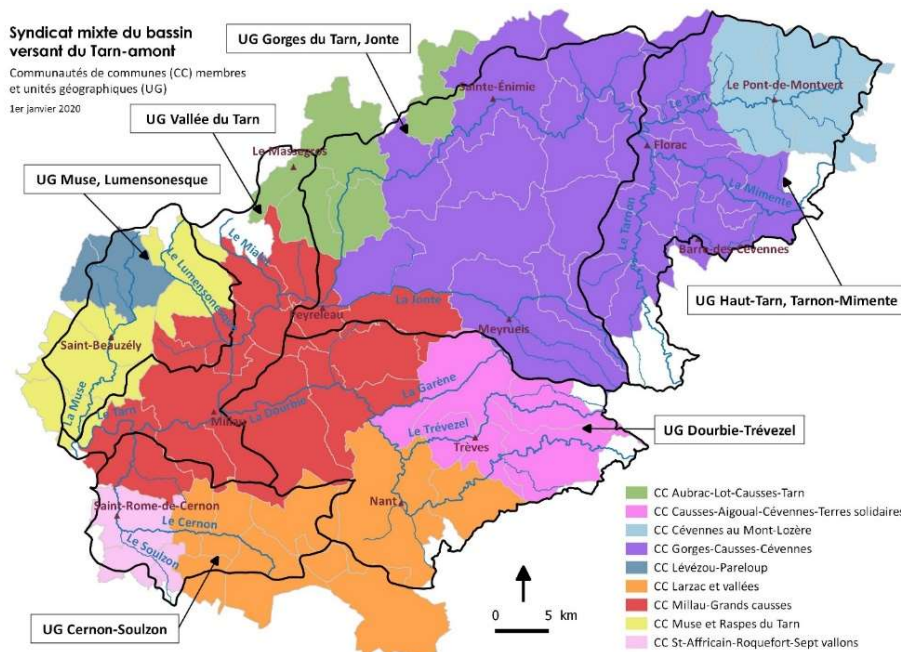
| | |
|---|-----------|
| 1. Territoire et structure..... | 4 |
| Compétences : | 5 |
| Gouvernance..... | 5 |
| 2. Synthèse graphique | 6 |
| Structure, compétences, enjeux, outils | 6 |
| 3. Personnel du syndicat | 6 |
| Organigramme | 6 |
| 4. Aspects financiers..... | 7 |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 7 |
| Fonctionnement général..... | 7 |
| Les actions en fonctionnement..... | 8 |
| Bilan de la section de fonctionnement : | 9 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 9 |
| GEMAPI / GEMAPI Complémentaire | 9 |
| Fonctionnement général..... | 9 |
| Actions en fonctionnement..... | 10 |
| Investissement | 11 |
| 5. Missions | 13 |
| Animation territoriale | 14 |
| Animation agricole | 34 |
| Gestion des cours d'eau et zones humides..... | 38 |
| Prévention des inondations | 49 |

1. TERRITOIRE ET STRUCTURE

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 600 km², des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Son caractère rural et touristique fait de ses cours d'eau des milieux riches, préservés mais vulnérables. L'enjeu principal sur le bassin est de concilier les usages de l'eau avec la préservation des milieux aquatiques qui font l'attractivité du territoire. Il est également essentiel de combiner préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations sur ce territoire soumis à des épisodes méditerranéens.



À cet effet, le **Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont** a été créé le 1^{er} avril 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2020, neuf communautés de communes lui ont transféré leurs compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (gemapi) et de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques (dites « hors gemapi »). Il concerne tout ou partie de 59 communes : 32 en Aveyron, 21 en Lozère et 6 dans le Gard.



Dans une logique d'**intérêt général** à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, il a pour objet la **gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques** (on parle également de la gestion du « grand cycle de l'eau »).

COMPÉTENCES :

Le Syndicat Tarn-amont exerce ses compétences dans le cadre de plusieurs d'outils de gestion intégrée (schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), contrat de rivière, programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)...), ce qui se traduit par des missions de :

- Planification et gestion intégrée de l'eau ;
- Animation, coordination, concertation, communication, sensibilisation ;
- Maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, appui technique.

Ainsi, il se voit confier par ses membres les compétences définies ci-dessous :

Compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), telle que définie au I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques :

Compétences obligatoires :

- Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Renforcer le suivi quantitatif et qualitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques (hors alimentation en eau potable et hors sites industriels et miniers) ;
- Accompagner la gestion quantitative de la ressource en eau (hors alimentation en eau potable) : acquisition de connaissances sur les besoins hydrologiques locaux, proposition de plans de gestion locaux visant le bon fonctionnement des milieux aquatiques, incitation aux actions concourant aux économies d'eau... ;

Compétence optionnelle :

- Valoriser les richesses naturelles, le petit patrimoine bâti lié aux milieux aquatiques et les activités de loisirs liées à l'eau.

GOUVERNANCE

Son siège est basé à Sainte-Énimie, siège de la mairie de la commune de Gorges-du-Tarn-Causse ; une antenne est basée à Millau à la Maison des Entreprises.

Bureau syndical et comité syndical :

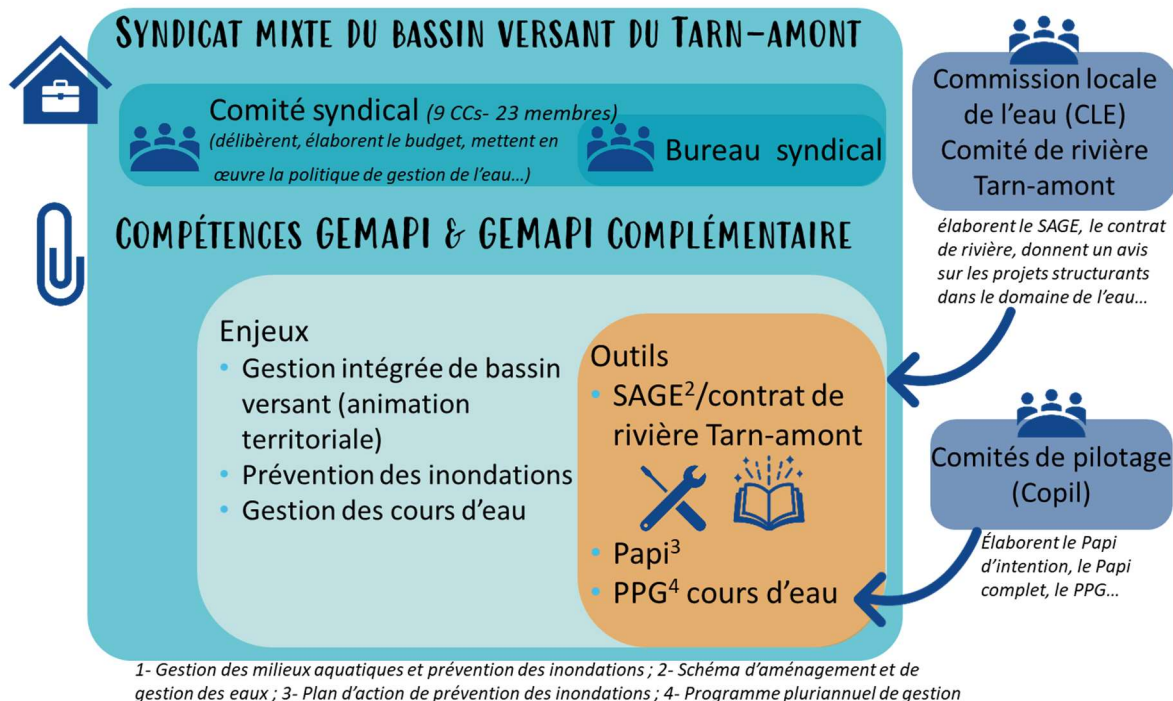
Les statuts du SMBVTAM stipulent qu'il est administré par un comité syndical de 23 délégués et d'un bureau réunissant le président, les trois vice-présidents et six délégués issus du comité syndical.

Unités géographiques (UG)

Afin d'assurer la meilleure représentation des territoires, les statuts du SMBVTAM prévoient que le comité syndical s'appuie sur six unités géographiques (UG) correspondant aux sous-bassins suivants : « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente », « Gorges du Tarn, Jonte », « Vallée du Tarn », « Dourbie-Trévezel », « Cernon-Soulzon » et « Muse, Lumensonnesque ».

2. SYNTHÈSE GRAPHIQUE

STRUCTURE, COMPÉTENCES, ENJEUX, OUTILS



3. PERSONNEL DU SYNDICAT

L'équipe du syndicat se compose de 6 agents permanents qui sont répartis depuis décembre 2020 sur deux lieux géographiques identifiables, à savoir entre le siège social à Sainte-Énimie (mairie) et l'antenne à Millau (maison des entreprises).

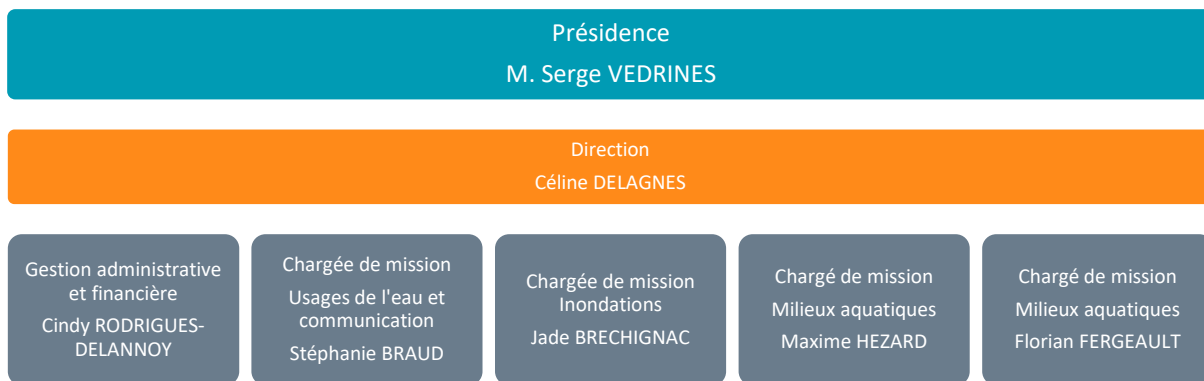
Pour rappel :

- le recrutement d'un chargé de mission milieux aquatiques par voie de mutation externe (Florian Fergeault au 1^{er} janvier 2022),
- la poursuite de la mission inondations, adossée à une mission agriculture, forêt, érosion ruissellement par un contrat de projet de 3 ans (Jade Bréchnignac du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024).
- D'autre part, la chargée de gestion administrative et financière à temps partiel à 90 % au début de l'année 2021 (Cindy Rodrigues- Delannoy) a bénéficié d'un temps plein à partir du 1^{er} mai 2021 pour mieux répondre au plan de charge.

Des missions spécifiques ont été proposées en 2023 :

- Une mission de stage de 3 mois pour réaliser un travail de compilation des données existantes sur les prélèvements en eau,
- Renouvellement de la mission de sensibilisation voire de médiation entre les différents publics fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn par l'embauche de deux CDD de 2 mois et demi chacun de mi-juin à fin août.

ORGANIGRAMME



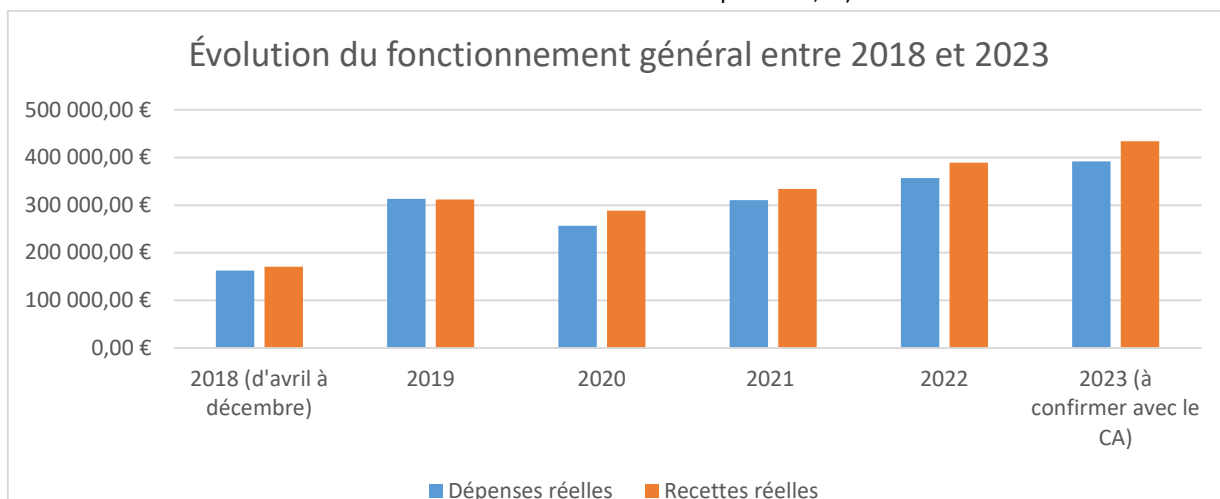
4. ASPECTS FINANCIERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans cette section, on distingue le **fonctionnement général** du syndicat et **les actions inscrites en fonctionnement**.

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Pour le fonctionnement général, il s'agit des frais concernant le personnel (salaires et charges) assurant les missions courantes du Syndicat : la direction/l'animation du SAGE, l'animation du contrat de rivière, l'animation du PAPI et le suivi des milieux aquatiques, la gestion administrative et financière, les charges de structure (loyers, assurances, consommables, affranchissement, carburants, téléphonie...), cotisations sociales et autres frais (les indemnités du Président - NB : en dessous du maximum autorisé par la loi, ...).



La baisse des dépenses de fonctionnement général en 2020, s'explique en particulier par l'absence d'un agent sur la filière technique pour les missions de suivi des cours d'eau, et l'absence de quelques mois sur les postes d'animateur PAPI et de direction.

L'augmentation des dépenses réelles entre 2020 et 2022 s'explique en raison de l'installation opérationnelle de l'antenne de Millau (loyers, téléphonie), du recrutement du chargé de mission « milieux aquatiques », le passage à temps plein pour deux agents et des augmentations de salaires en fonction du grade.

Financement du fonctionnement général :

| | 2018 (avril à dec.) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| AEAG | 74 690,33 € | 156 772,69 € | 124 500,55 € | 157 037,54 € | 167 113,21 € | 199 712,58 € |
| CRO | 5 443,00 € | 9 957,33 € | 12 785,70 € | 8 522,63 € | 2 662,38 € | 0,00 € |
| Etat | - | 15 208,04 € | 8 514,18 € | 18 402,20 € | 7 132,32 € | 29 218,00 € |
| Départements | - | - | - | 1 689,55 € | 4 270,80 € | 1 813,00 € |
| CC (autofinancement) | 74 329,08 € | 123 896,80 € | 142 602,85 € | 146 564,99 € | 202 907,82 € | 202 658,78 € |
| Autres structures | 16 047,13 € | 6 238,91 € | 1,05 € | 0,00 € | 4 862,71 € | 782,19 € |

Rappel : les cotisations des membres sont mutualisées à 100% selon la clé de répartition.

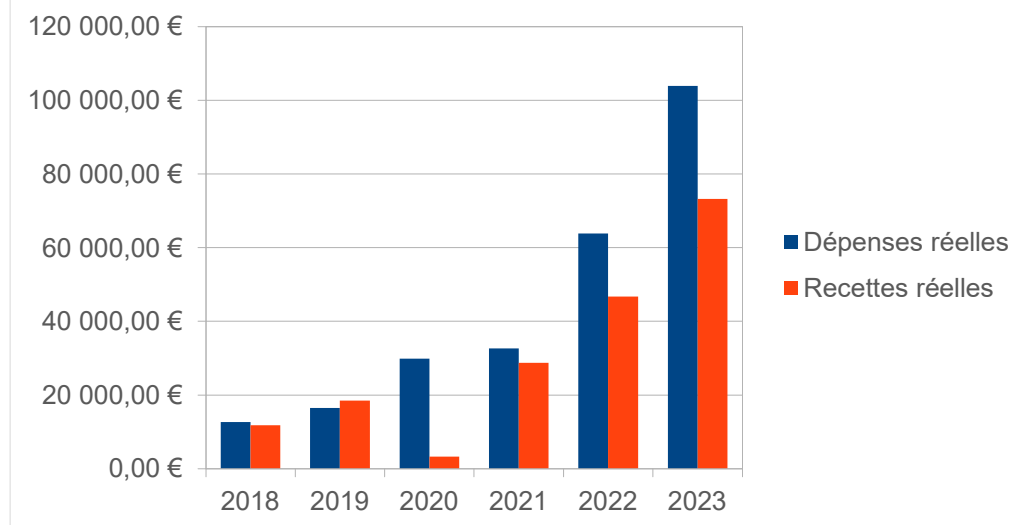
LES ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Pour les actions inscrites en fonctionnement, à ce jour, il s'agit essentiellement des rémunérations extérieures pour les interventions scolaires, des frais liés à la communication. Pour l'année 2023, ce sont rajoutés les frais d'étude basse Dourbie, les frais annexes liés aux travaux de St-Georges (intérêts, contentieux).

| ACTIONS | | | | | | |
|------------------|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Libellé | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| | (d'avril à décembre) | | | | | |
| Dépenses réelles | 12 629,51 € | 16 524,28 € | 29 848,00 € | 32 612,00 € | 63 822,88 € | 103 825,51 € |
| Recettes réelles | 11 782,14 € | 18 470,61 € | 3 273,05 € | 28 745,92 € | 46 697,15 € | 73 203,74 € |

NB : Entre 2018 et 2022, les recettes issues des cotisations des communautés des communes liées aux interventions scolaires et à la communication ne sont pas incluses dans ces montants, et inscrites dans le fonctionnement général.

Évolution des actions du fonctionnement général
entre 2018 et 2023



Les dépenses réelles pour les actions en fonctionnement liées aux interventions scolaires, communication sont des actions de type 1 (mutualisation à 100% selon la clé de répartition).

Les dépenses réelles pour les actions territorialisées sont des actions de type 2 (Programme Muse-2022) ou type 3 (étude Ladoux-2022, St-Georges-2023).

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | | | | |
|------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| Libellé | 2018 (d'avril à décembre) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (à confirmer avec le CA) |
| Dépenses réelles | 175 021,78 € | 329 522,35 € | 286 287,57 € | 343 166,11 € | 420 874,16 € | 495 693,12 € |
| Recettes réelles | 182 291,68 € | 330 544,38 € | 291 677,38 € | 362 576,47 € | 435 646,39 € | 496 988,32 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant les dépenses inscrites en investissements, une évolution des affectations budgétaires a été réalisée en 2023.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | | | | |
|--------------------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------------|
| Libellé | 2018 (d'avril à décembre) | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 (à confirmer avec le CA) |
| Dépenses réelles | 122 105,68 € | 451 507,55 € | 484 841,18 € | 277 119,09 € | 176 077,62 € | 2 894 422,60 € |
| Recettes réelles | 291 662,20 € | 432 884,08 € | 284 988,03 € | 322 891,36 € | 217 398,74 € | 3 455 884,22 € |

GEMAPI / GEMAPI COMPLÉMENTAIRE

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Une analyse des contributions des membres sur le fonctionnement général a été réalisé à partir d'un suivi interne, depuis la mise en place de titres séparés en 2019. L'émission de titres séparés permet pour les communautés de communes levant la taxe GEMAPI d'avoir une lisibilité sur l'affectation au produit de la taxe ou non.

La base de la répartition s'appuie les pourcentages affectés par missions à la GEMAPI ou à la GEMAPI complémentaire, à savoir pour les périodes 2019- 2020, puis 2021-2023 suite à la réévaluation des missions :

| | 2019-2020 | | 2021-2023 | |
|---|-----------|-------------|-----------|-------------|
| | Gemapi | Hors Gemapi | Gemapi | Hors Gemapi |
| Mission Animation territoriale SAGE | 30,00 % | 70,00 % | 50,00 % | 50,00 % |
| Mission Animation territoriale Contrat de rivière | 20,00 % | 80,00 % | | |
| Missions de suivi des cours d'eau | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % |
| Mission inondation (Papi) | 20,00 % | 80,00 % | 70,00 % | 30,00 % |
| Autres frais | 0,00 % | 100,00 % | 0,00 % | 100,00 % |

Soit les cotisations des membres depuis 2019 :

| | GEMAPI | | | | | GEMAPI COMPLÉMENTAIRE | | | | | TOTAL | | | | |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| CC ALCT | 2 326,05 € | 2 298,04 € | 2 707,17 € | 4 165,84 € | 3 985,16 € | 1 705,42 € | 1 962,63 € | 1 671,89 | 1 896,64 | 1 993,28 | 4 031,47 € | 4 260,67 € | 4 379,06 € | 6 062,48 € | 5 978,44 € |
| CC CACTS | 4 034,47 € | 3 979,28 € | 4 687,70 € | 7 213,51 € | 7 119,24 € | 2 957,58 € | 3 398,47 € | 2 895,03 € | 3 284,19 € | 3 560,88 € | 6 992,05 € | 7 377,75 € | 7 582,73 € | 10 497,70 € | 10 680,12 € |
| CC GCC | 18 447,64 € | 18 304,87 € | 21 563,66 € | 33 182,50 € | 33 529,33 € | 13 523,58 € | 15 633,12 € | 13 317,28 € | 15 107,45 € | 16 770,58 € | 31 971,22 € | 33 937,99 € | 34 880,94 € | 48 289,95 € | 50 299,91 € |
| CC LV | 6 366,84 € | 6 344,66 € | 7 474,19 € | 11 501,40 € | 12 387,75 € | 4 667,40 € | 5 418,61 € | 4 615,91 € | 5 236,40 € | 6 196,06 € | 11 034,24 € | 11 763,27 € | 12 090,10 € | 16 737,80 € | 18 583,81 € |
| CC LP | 1 231,06 € | 1 229,27 € | 1 448,10 € | 2 228,37 € | 2 147,93 € | 902,45 € | 1 049,83 € | 894,32 € | 1 014,54 € | 1 074,34 € | 2 133,51 € | 2 279,10 € | 2 342,42 € | 3 242,91 € | 3 222,27 € |
| CC MGC | 34 284,61 € | 35 106,67 € | 41 356,69 € | 63 640,33 € | 59 642,21 € | 25 133,32 € | 29 982,60 € | 25 541,06 € | 28 974,38 € | 29 831,63 € | 59 417,93 € | 65 089,27 € | 66 897,75 € | 92 614,71 € | 89 473,84 € |
| CC SARSV | 3 832,42 € | 3 879,44 € | 4 570,11 € | 7 032,56 € | 6 119,57 € | 2 809,47 € | 3 313,22 € | 2 822,41 € | 3 201,80 € | 3 060,87 € | 6 641,89 € | 7 192,66 € | 7 392,52 € | 10 234,36 € | 9 180,44 € |
| CC CML | - € | 2 166,74 € | 2 552,46 € | 3 927,77 € | 3 890,60 € | - € | 1 850,47 € | 1 576,35 € | 1 788,25 € | 1 945,98 € | - € | 4 017,21 € | 4 128,81 € | 5 716,02 € | 5 836,58 € |
| CC MRT | - € | 3 605,59 € | 4 247,49 € | 6 536,11 € | 6 268,17 € | - € | 3 079,33 € | 2 623,17 € | 2 975,78 € | 3 135,20 € | - € | 6 684,92 € | 6 870,66 € | 9 511,89 € | 9 403,37 € |
| TOTAL | 70 523,09 € | 76 914,56 € | 90 607,57 € | 139 428,39 € | 135 089,96 € | 51 699,22 € | 65 688,28 € | 55 957,42 € | 63 479,43 € | 67 568,82 € | 122 222,31 € | 142 602,84 € | 146 564,99 € | 202 907,82 € | 202 658,78 € |

Soit :

| | GEMAPI | Pourcentage | GEMAPI Complémentaire | Pourcentage | TOTAL |
|------|--------------|-------------|-----------------------|-------------|---------------------|
| 2019 | 70 523,09 € | 58,00 % | 51 699,22 € | 42,00 % | 122 222,31 € |
| 2020 | 76 914,56 € | 54,00 % | 65 688,28 € | 46,00 % | 142 602,84 € |
| 2021 | 90 607,57 € | 61,82 % | 55 957,42 € | 38,18 % | 146 564,99 € |
| 2022 | 139 428,39 € | 68,72% | 63 479,43 € | 31,28% | 202 907,82 € |
| 2023 | 135 089,96 € | 66,66% | 67 568,82 € | 33,34% | 202 658,78 € |

ACTIONS EN FONCTIONNEMENT

Les actions concernant les interventions scolaires et la communication sont inscrites en fonctionnement général en compétence GEMAPI complémentaire, et comprises dans le bilan précédent.

Des actions spécifiques en type 3 (étude basse Dourbie et frais annexes St-Georges) ont été engagés en 2023 dans la section de fonctionnement :

| | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉMENTAIRE |
|--------------|--------------------|--------------------------|
| | 2023 | |
| CC ALCT | 0,00 € | 0,00 € |
| CC CACTS | 0,00 € | 0,00 € |
| CC GCC | 0,00 € | 0,00 € |
| CC LV | 0,00 € | 0,00 € |
| CC LP | 0,00 € | 0,00 € |
| CC MGC | 32 039,22 € | 0,00 € |
| CC SARSV | 0,00 € | 0,00 € |
| CC CML | 0,00 € | 0,00 € |
| CC MRT | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL | 32 039,22 € | 0,00 € |

INVESTISSEMENT

En l'absence de maquette budgétaire fixé par les textes, un suivi analytique a été mis en place pour l'investissement à partir de 2021.

| | 2021 | | 2022 | | 2023 | | |
|----------|--------------|------------------------------|--------------|------------------------------|----------------|--------------------------|--------------------------------|
| | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉMENTAI RE | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉME NTAIRE | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉMENTAIRE | ÉCRITURES DE RÉGULARISATION |
| Dépenses | 260 388,70 € | 16 730,39 € | 99 700,62 € | 76 377,00 € | 1 241 946,20 € | 257 444,18 € | 1 395 032,22 € |
| Recettes | 302 931,27 € | 14 897,09 € | 149 847,38 € | 67 551,36 € | 1 880 926,39 € | 228 217,70 € | 1 346 740,13 € |

Bilan des cotisations des membres :

| | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉMENTAIRE | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉMENTAIRE | GEMAPI | GEMAPI COMPLÉMENTAIRE |
|--------------|--------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|
| | 2021 | | 2022 | | 2023 | |
| CC ALCT | 1 271,04 € | 59,67 € | 714,54 € | 365,94 € | 1 264,42 € | - € |
| CC CACTS | 627,69 € | 10 423,32 € | 843,28 € | 633,67 € | 2 192,09 € | - € |
| CC GCC | 7 328,04 € | 475,29 € | 4 191,10 € | 2 914,85 € | 10 097,03 € | - € |
| CC LV | 2 918,04 € | 164,74 € | 1 344,55 € | 1 010,32 € | 7 044,47 € | - € |
| CC LP | 959,47 € | 31,92 € | 260,50 € | 195,75 € | 676,72 € | - € |
| CC MGC | 56 524,03 € | 911,54 € | 10 541,38 € | 5 590,35 € | 215 231,79 € | 69 560,00 € |
| CC SARSV | 2 544,16 € | 100,73 € | 9 592,93 € | 617,76 € | 4 887,41 € | - € |
| CC CML | 500,31 | 56,26 | 459,17 | 345,03 € | 1 193,90 € | - € |
| CC MRT | 2777,71 | 93,62 | 905,45 | 574,15 € | 1 983,33 € | - € |
| TOTAL | 75 450,49 € | 12 317,09 € | 28 852,90 € | 12 247,82 € | 244 571,16 € | 69 560,00 € |

Soit

| | GEMAPI | Pourcentage | GEMAPI Complémentaire | Pourcentage | TOTAL |
|------|--------------|-------------|-----------------------|-------------|---------------------|
| 2021 | 75 450,49 € | 85,97 % | 12 317,09 € | 14,03 % | 87 767,58 € |
| 2022 | 28 852,90 € | 70,20% | 12 247,82 € | 29,80% | 41 100,72 € |
| 2023 | 244 571,16 € | 77,86% | 69 560,00 € | 22,14% | 314 131,16 € |

5. MISSIONS

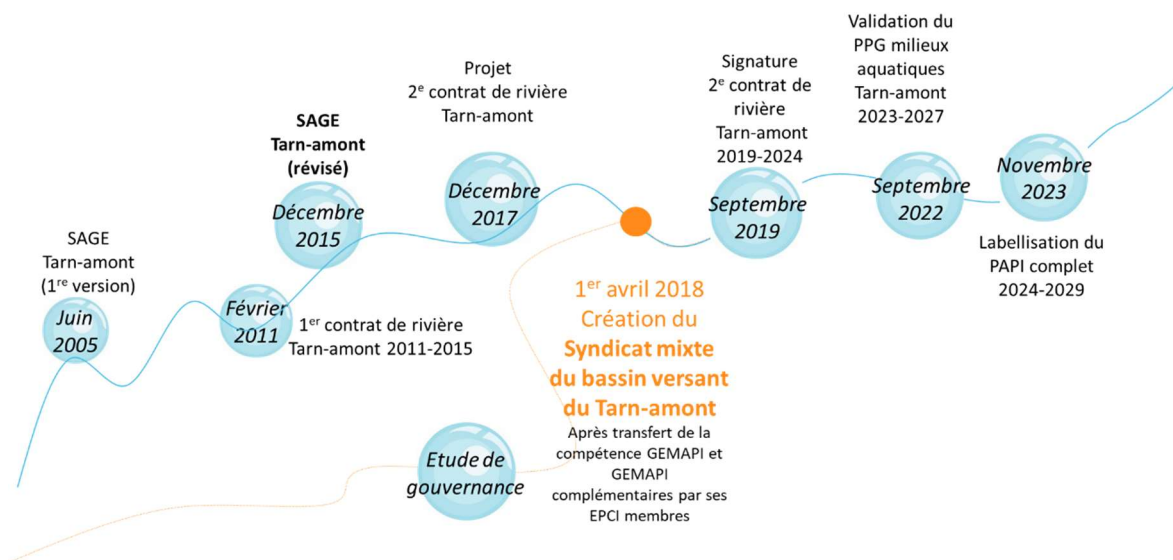
ANIMATION TERRITORIALE

1. GOUVERNANCE DU SYNDICAT TARN-AMONT

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

- Organisation générale de la structure (pérennisation et renforcement des moyens humains, gestion budgétaire, réunions d'instances, gestion d'équipe, représentation supra-territoriale...)
- Mobilisation des communes au travers des unités géographiques
- Priorisation des enjeux et cadrage des actions :
 - protection des biens et des personnes vis-à-vis des risques inondations
 - préservation des milieux aquatiques/qualité des eaux / conciliation des activités de loisirs liées à l'eau
 - agriculture, forêt à l'échelle du bassin

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

L'année 2023 a été rythmée par :

- 4 bureaux syndicaux dont 2 avec la commission finances
- 6 conseils syndicaux – 50 délibérations
- 1 commission locale de l'eau (Meyrueis – 30 novembre 2023)

De nombreux élus et partenaires ont été associés.

- Participation aux réunions de l'association de bassin versant Tarn-Aveyron regroupant 9 syndicats de bassin.

Gestion courante :

- 1 commission d'achats – 1 marché public de plus de 39 999 €
- 34 devis pour prestations ou achats fournitures techniques
- 7 programmes d'investissement actifs
- Gestion RH – Carrières (6 agents)
- Recrutement deux agents pour la période estivale – 2 stagiaires
- Travail interne sur des régularisations comptables, le RGPD et le document unique de la structure

Représentation aux instances supra de l'eau

- Association des syndicats de bassin Tarn-Aveyron : communication presse, réunions de travail, assemblée générale
- Commission territoriale Tarn-Aveyron, Comité ressource Eau départementaux et interdépartementaux, etc...

PERSPECTIVES :

Poursuite de l'organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte.

2. ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU SAGE

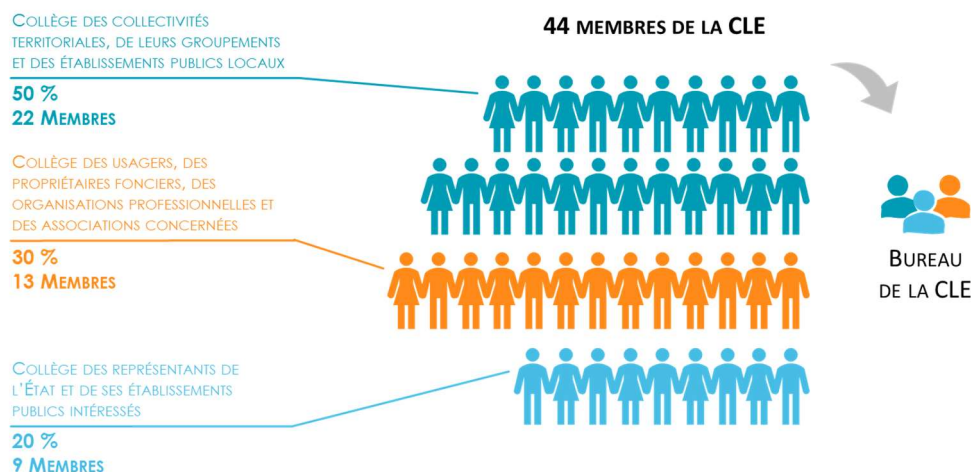
OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant

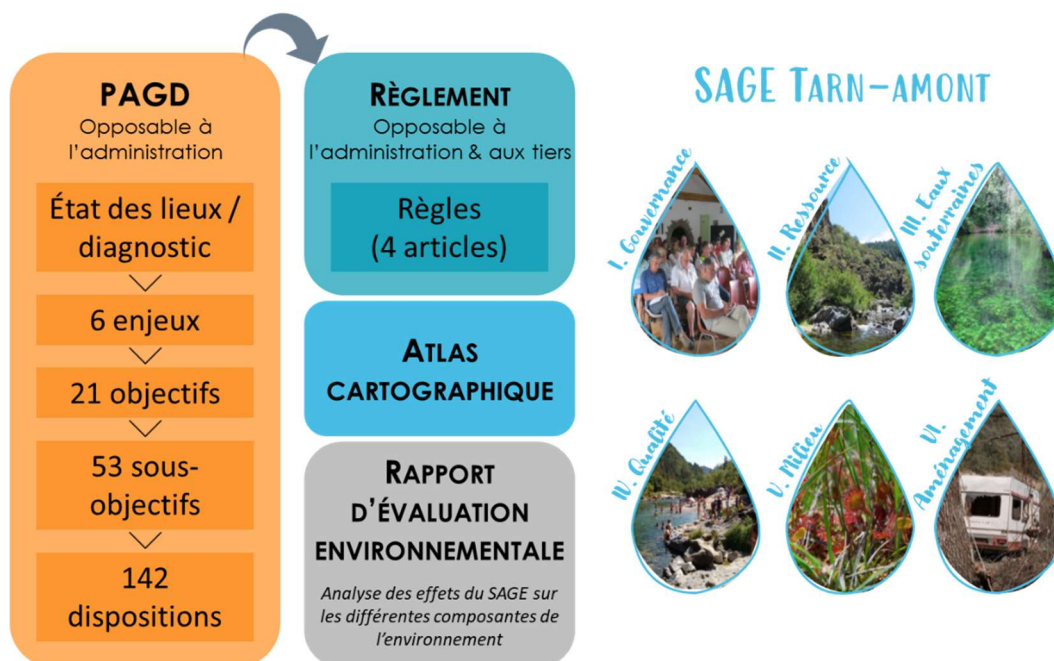
CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

La commission locale de l'eau (CLE) est une assemblée délibérante sous l'égide de laquelle est élaboré ou révisé le projet de SAGE.

Elle suit l'application du SAGE (L212-4 du code de l'environnement).



Les enjeux et objectifs du SAGE sont articulés autour des axes et documents suivants :



La CLE du 17 décembre 2021 s'est prononcée pour ne pas engager la révision du SAGE Tarn-amont à cette date et de renouveler les échanges au besoin.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Avis 2023 de la cellule technique, du bureau ou de la CLE :

Avis de la CLE

- Réponse à la consultation des partenaires sur le projet d'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin du Tarn

Avis du bureau de la CLE

- Réponse à la consultation sur la révision de l'arrêté d'orientation relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse

sur le bassin Adour-Garonne (information auprès des membres de la CLE et autres usagers)

- Demande d'avis sur le gîte géothermique à Millau du complexe sportif par l'autorité environnementale

- Demande d'avis sur le dossier de demande de suppression du traitement de la bactériologie de la steu des Vignes par la DDT48

Avis technique

- Demande d'avis sur le certificat d'urbanisme opérationnel pour un centre de recyclage de véhicules hors d'usage près du Tarn sur la commune de Gorges du Tarn Causses (ex commune de Quézac) par la DDT48

Concertation autour du projet d'arrêté cadre interdépartemental du 30 juin 2023 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn et suivi des arrêtés d'application en période de pénurie

Animation de la commission locale de l'eau

Réunion du 30 novembre 2023 :

Point d'étape et partage de retours d'expérience :

- Avis émis par la CLE ou le bureau de la CLE en 2023
- Point d'information sur l'Arrêté cadre interdépartemental du 30 juin 2023 portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn
- En lien avec le sujet sécheresse :
- Étude des valeurs seuils sur la zone d'alerte « Affluents en rive gauche du Tarn en Aveyron »
- Présentation du dispositif d'économie d'eau dans les systèmes d'exploitation agricole du Causse Méjean (CCGCC, Chambre d'agriculture 48)
- Présentation de la mission développée par le Syndicat Tarn-amont autour des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :
- Accompagnement des communes sur la baignade, cyanobactéries benthiques, sensibilisation
- Synthèse de la démarche de médiation/dialogue territorial menée en 2023 et les perspectives



Suivi des démarches des acteurs du territoire :

- Opération Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses (CCGCC, CCMGC, CCALCT) : co-construction de fiches actions, soutien à la candidature
- Plan paysage de la Vallée du Tarn (PNRGC) : participation à la démarche
- Opération dispositif d'économie d'eau dans les systèmes d'exploitation agricole du Causse Méjean (CCGCC – CA48-COPAGE)

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La mission d'animation territoriale est financée à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et 30% par les communautés de communes membres dans un principe de solidarité.

PERSPECTIVES :

L'animation de la CLE se poursuivra en 2024.

3. MÉDIATION/DIALOGUE TERRITORIAL : CONCILIATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉS À L'EAU

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Objectif N. « Sécuriser la pratique des activités de loisirs liées à l'eau sur le plan sanitaire » et Objectif R. « Concilier la pratique des activités sportives et de loisirs et la préservation des milieux aquatiques »

Contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont : Volet B4. « Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau » dont l'action B4-1. « Mettre en place une gestion active des sites de baignade »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

En période estivale, le bassin versant du Tarn-amont fait l'objet d'une forte fréquentation avec un attrait pour les activités sportives et de loisirs liées à l'eau comme la baignade, le canoë, la pêche, le canyoning, la randonnée aquatique, bateliers, spéléologie et l'arrivée de nouvelles pratiques (paddle, navigation crépuscule ou nocturne), etc.

Soit :

- **42 sites de baignade déclarés** par les communes (sites où la fréquentation est la plus forte) sur le Tarn, le Tarnon et la Dourbie
- **Nombreuses baignades dites « sauvages »** sur l'ensemble du linéaire
- Activité des **guides de pêche** pour découvrir des rivières emblématiques comme le Tarn, la Dourbie...
- **Réseau associatif de la pêche développé**
- **Importante activité de locations de canoë** en particulier sur les axes Tarn et Dourbie (1 centaine de km de rivières proposés à la navigation)
- **3 600 mètres de canyons** pratiqués (Tapoul 500 m, Sources du Tarn 1 200 m, Tayrac 1 100 m, Bramabiau 800 m)

La fréquentation sur le bassin versant Tarn-amont est d'autant plus marquée depuis la crise Covid-19 avec un regain d'intérêt de la population touristique pour les sites préservés, et le sera également à l'avenir avec la récente homologation du GR736 « Gorges et Vallée du Tarn » et de ses déclinaisons multi-pratiques. Ce sentier d'itinérance le long du Tarn relie les sources du Tarn sur le mont Lozère à Albi.

La fréquentation de la rivière par divers publics (baigneurs, canoë, pêcheurs, canyoners...) et le contexte foncier (berges privées) peut également susciter des **conflits entre les pratiquants**, et avec les **riverains ou propriétaires**.

Par ailleurs, en période estivale, la forte fréquentation pose le **problème de l'alimentation en eau potable** avec une pression plus importante sur la ressource en eau déjà en tension à cette période de l'année.

L'épisode de sécheresse 2022 a été sans précédent pour le territoire et a mis en lumière les secteurs les plus vulnérables face au manque de la ressource en eau. D'autre part, l'augmentation de la fréquentation s'accompagne de l'augmentation des **flux de pollution avec plus d'effluents à traiter** par les stations d'épurations et les assainissements non collectifs.

L'ensemble des activités sportives et de loisirs liées à l'eau est pratiqué essentiellement du printemps (ouverture de la pêche en mars) à fin septembre (début des période de crue) avec un pic de fréquentation en juillet-août.

C'est dans ce contexte, qu'une certaine tension s'accroît au fur à mesure des saisons, avec des voix qui s'élèvent pour dénoncer une augmentation des pressions qui pourraient peser sur les milieux aquatiques.

Une volonté collective d'amorcer le dialogue

Face à ces pressions sur la quantité ou la qualité de l'eau, et dans un contexte de conflits locaux latents, les élus, les professionnels d'activités et le monde associatif souhaitent que des actions soient engagées.

Pour le syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, il est essentiel d'aller vers une conciliation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau, et d'accompagner et encadrer le développement des activités économiques en lien avec le tourisme tout en garantissant la préservation de l'eau en quantité et en qualité suffisante pour assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Cette mission est confiée à un bureau d'étude KIPIK Conseils. La première phase de cette mission consiste à apporter une « photographie » de l'état actuel et des dynamiques sur les différents secteurs, apprécier les impacts et solutions concernant la conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, apprécier les volontés et intentions des acteurs à améliorer leurs pratiques pour la préservation de la ressource en eau et d'initier avec les acteurs, des propositions d'actions ou d'expérimentations.

Enjeux de la mission confié au bureau d'étude :

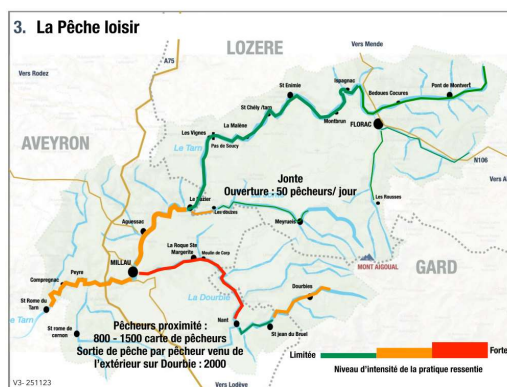
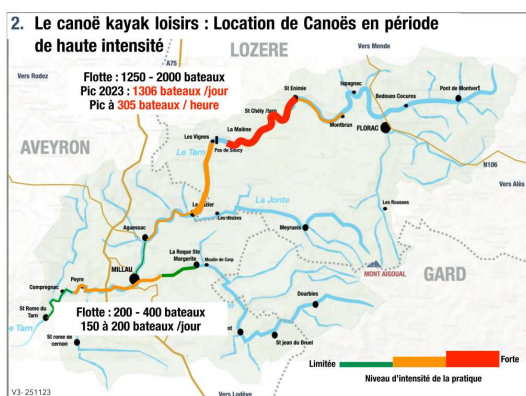
- Apporter une « photographie » de ce qui se passe et des dynamiques sur les différents secteurs du bassin du Tarn Amont.
- Apprécier les impacts et solutions concernant la conciliation des usages de loisirs liés à l'eau sur le bassin du Tarn amont.
- Apprécier les volontés, les intentions des acteurs à améliorer leurs pratiques pour la préservation de la ressource eau du Tarn amont.
- Initier, avec les acteurs, des propositions d'actions ou d'expérimentations.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Au cours de l'année 2023, parmi 150 acteurs de pleine nature identifiés sur le bassin versant Tarn-amont, 35 ont été interviewés directement par le bureau d'étude.

Une partie terrain a également été effectuée avec des comptages, des observations, des rencontres. Il a notamment été recherché le

Les résultats de ce travail ont été présentés lors de différentes réunions, à destination des élus à Mostuéjols le 5 octobre, à destination des acteurs à Sainte-Énimie le 19 octobre et à Aguessac le 20 octobre et à la CLE du 30 novembre à Meyrueis.



PERSPECTIVES

Cette mission se poursuivra en 2024, suite à la volonté de la Commission locale de l'eau du 30 novembre 2023. À partir des propositions des acteurs, l'objectif sera de mettre en place un plan d'actions.

4. GESTION DES SITES DE BAIGNADE

OUTIL

SAGE Tarn-amont - Enjeu I : Structurer la gouvernance à l'échelle du bassin versant Objectif B : Promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-1 « Mettre en place une gestion active des sites de baignade »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Sur le bassin versant du Tarn-amont, début 2023, l'activité baignade concerne principalement sur les axes Tarn, Tarnon et Dourbie.

En 2023 :

- 42 sites de baignade recensés auprès de l'ARS dont 3 sites aménagés et surveillés par un surveillant de baignade (Pont de l'horloge au Pont-de-Montvert, Gourg de Bades à Millau et La Roque à Saint-Jean-du-Bruel)
- 24 gestionnaires (23 communes + 1 privé)
- La baignade sauvage est également très présente.

Depuis 2021, une convention d'accompagnement des responsables et des gestionnaires d'eaux de baignade a été signée entre le Syndicat et l'ensemble des gestionnaires. L'objectif de cette convention est d'apporter un appui aux gestionnaires des sites de baignade afin de mettre en œuvre les mesures de gestion (affichage, prise d'arrêtés d'interdiction, gestion en cas de pollution...) et les plans d'actions visant à maintenir ou améliorer la qualité des eaux de baignade du Tarn-amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

L'accompagnement que réalise le Syndicat auprès des responsables des eaux de baignade, est formalisé dans le cadre d'une convention et porte sur les points suivants :

- préparation de la saison estivale avec par exemple la mise à jour des fiches de synthèses
- signalétique des baignades
- analyse foncière des sites et des accès aux baignades
- appui à la gestion de crise en cas d'épisodes orageux ou de pollution accidentelle par exemple (prise d'arrêtés, etc.)
- bilan de la saison estivale et perspectives vis-à-vis des classements « qualité des eaux de baignades », et le cas échéant, appui à la recherche de sources de pollutions impactant le(s) site(s) de baignade et la révision du (des) profil(s) de baignade.

Dans ce cadre, le Syndicat prévoit également de poursuivre son implication et conforter son rôle de s'agissant de la problématique « cyanobactéries benthiques », d'initier et d'accompagner une dynamique collective de territoire en favorisant les échanges entre gestionnaires et de renforcer les démarches de conciliation entre les différentes activités sportives et de loisirs liées à l'eau dans le respect du bon fonctionnement des cours d'eau.

Qualité des eaux de baignade

Le contrôle sanitaire a été réalisé par l'ARS du 1^{er} juillet au 31 août 2023, à l'issue de la saison le classement de la qualité des eaux de baignade est réalisé sur la base des résultats des analyses bactériologiques du contrôle sanitaire des quatre dernières années (minimum 16 prélèvements).

Élaboration de profils de vulnérabilité des nouvelles baignades déclarées

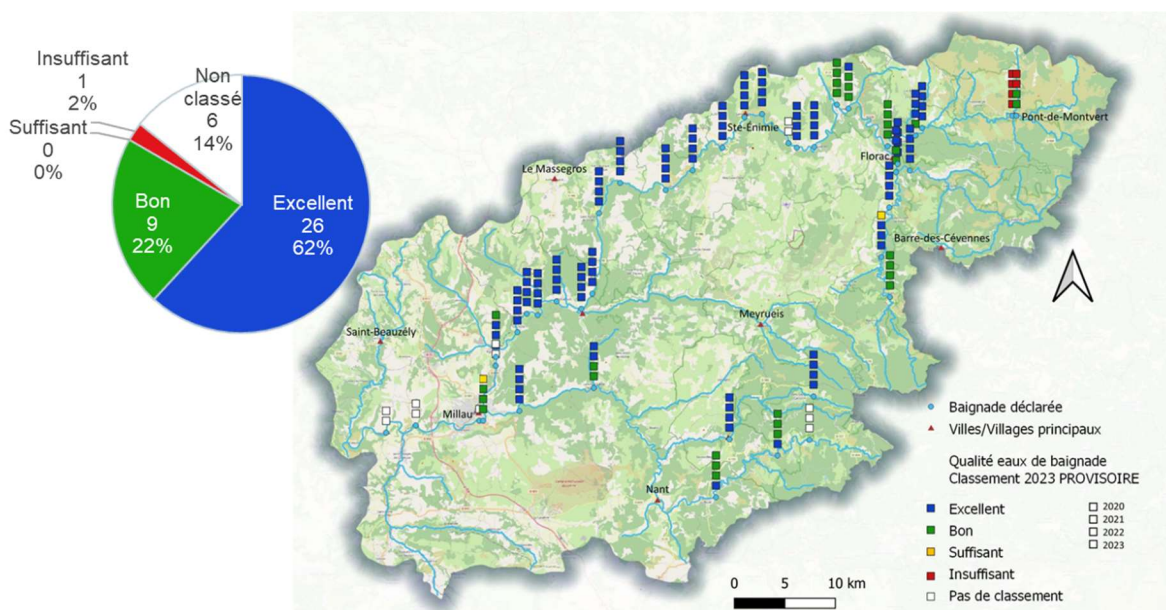
4 profils de vulnérabilité sont en cours d'élaboration (1 Gorges-du-Tarn-Causse, 1 Paulhe, 2 Comprégnac) et 1 profil est en cours de validation par l'ARS 30 (Les Laupies, Dourbies)

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Qualité des eaux de baignade

En 2023 :

- 26 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Excellent »
- 9 sites ont un classement de qualité d'eau de baignade « Bon »
- Aucun site n'est classé « Suffisant »
- 1 site a un classement de qualité d'eau de baignade « Insuffisant »
- 5 sites, déclarés récemment, ne bénéficient pas encore de classement (nombre de données insuffisantes) : Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causse), Aire de la Caze (Paulhe), Peyre (Comprégnac), Comprégnac, Les Laupies (Dourbies)
- L'ensemble des fiches de synthèse ont été mise à jour par le syndicat et communiqué aux gestionnaires pour affichage sur les sites de baignade



Classement de la qualité des eaux de baignade 2020-2023
(DONNÉES PROVISOIRES pour 2023)

Les arrêtés d'interdiction de la baignade :

- **arrêtés préventifs d'interdiction de baignade** dans le cadre de la convention Véolia, CC Gorges-Causse-Cévennes et communes Florac, Ispagnac, Gorges-du-Tarn-Causse pour signaler les surverses d'eaux usées dues au fonctionnement du déversoir d'orage de la station de Florac : les 3 juin, 30 juin et 27 août
- **arrêté interdiction temporaire de baignade** au Pont de Pierrefiche (La Roque-Sainte-Marguerite) suite à une **non-conformité**, l'eau de baignade était de qualité mauvaise, avec 2130 UFC/100ml E.Coli et 160 UFC/100 ml entérocoques, dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé le 14/06/23. Cette non-conformité fait suite à un épisode pluvieux.
- **arrêté d'interdiction temporaire de baignade** sur le site Pont de l'horloge (Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère) suite à une **non-conformité**, l'eau de baignade était de qualité mauvaise, avec 3114 UFC/100ml E.Coli et 2249 UFC/100 ml entérocoques, dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé le 22/08/23

En 2023, en raison du **classement « insuffisant » au site du pont de l'horloge**, la commune du Pont-de-Montvert a souhaité mettre en place une **campagne de prélèvements complémentaires de la qualité d'eau de baignade**. Trois sites de prélèvements ont été suivis aux mêmes dates que les 2 sites de baignade. Les résultats d'analyse des prélèvements montrent des valeurs de qualité moyenne selon les seuils retenus pour la baignade. Cependant la comparaison des différents points suivis ne permet pas de déterminer l'origine possible de la dégradation de la qualité de baignade ni d'établir un lien de cause à effet entre les différents points de suivi.



Élaboration de profils de vulnérabilité des nouvelles baignades déclarées

Pour les 3 nouveaux sites de baignade, déclarés en 2022 par les communes de Paulhe et Comprégnac auprès de l'ARS de l'Aveyron, le syndicat a engagé en 2023 l'élaboration des profils de vulnérabilité de ces baignades (recueil des données cartographiques, recensement des sources de pollution, rédaction du document du profil, etc.) en lien avec les services de l'ARS.

Le profil des Laupies a été transmis à la commune de Dourbies et aux services de l'ARS du Gard. Il est en attente de validation.

Conciliation des usages

Suite à la rencontre organisée en 2022 avec les propriétaires riverains concernés par le site de baignade de Pinet, une note récapitulative présentant les actions envisagées a été diffusée auprès des propriétaires et de la mairie responsable des eaux de baignade et gestionnaire du site. Les actions envisagées avec d'une part la mise en place d'une barrière avec accès réservé en haut du chemin n'a pas été réalisé en raison du rejet du conseil municipal. D'autre part le déplacement de l'affichage en bordure de la RD187 n'a pas eu lieu du fait des difficultés avec les propriétaires de la zone de baignade. Par conséquent, la question du lieu d'implantation n'a pas été traité et aucun n'affichage n'a été mis en place pour la saison 2023 sur ce site de baignade (suite à l'hivernage du panneau).

PERSPECTIVES

- Accompagner les communes dans la gestion des sites de baignade (mise en œuvre des conventions)
- Finaliser les profils de vulnérabilité des baignades de l'aire de la Caze (Paulhe), Comprégnac et Peyre (Comprégnac) et de Castelbouc (Gorges-du-Tarn-Causse) + validation du profil des Laupies (Dourbies)
- Mettre en œuvre la stratégie.

5. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CYANOBACTÉRIES

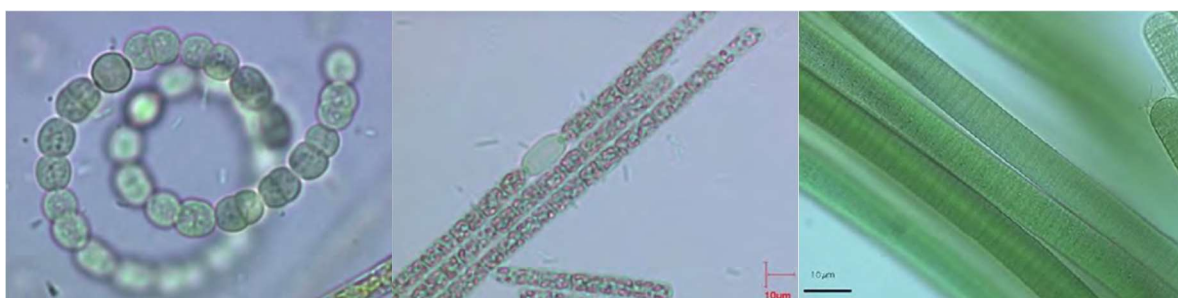
OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action B4-2. « Établir un plan de communication adapté aux risques liés aux cyanobactéries en rivière »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Mis en place en 2012, à la suite nombreux cas d'intoxications et de décès de chiens par ingestion de biofilms à cyanobactéries benthiques (37 décès de chien entre 2002 et 2022), le protocole de suivi et de gestion des risques sanitaires liés aux cyanobactéries benthiques a été révisé en 2015, 2017, 2018. Il a d'abord concerné le Tarn et ses affluents dans le département de la Lozère puis a été étendu au département de l'Aveyron en 2020.

Pour rappel, les cyanobactéries sont des êtres vivants microscopiques qui produisent des molécules chimiques très utiles (antibiotiques, antiviraux...) et d'autres néfastes comme les toxines. Elles peuvent être en suspension dans l'eau (cyanobactéries planctoniques) ou fixées à un support minéral ou végétal immergé (cyanobactéries benthiques). Ce sont ces dernières que l'on retrouve dans les eaux du Tarn. Elles sont dominantes tout l'été mais restent présentes toute l'année. Elles se développent dans des radiers là où l'eau est bien oxygénée, à la surface des galets, au sein de biofilms. Ces biofilms se détachent et sont emportés par la rivière pour s'accumuler sous forme de flocons dans des zones d'eau calme. Les cyanobactéries peuvent produire des toxines à l'intérieur de la cellule. Ces toxines restent dans la cellule jusqu'à ce qu'elle éclate ou meurt.



Le syndicat Tarn-amont assure, dans le cadre du protocole interdépartemental, le suivi visuel cyanobactéries benthiques et la diffusion d'informations de sensibilisation auprès des prestataires touristiques, des professionnels de santé et des élus, pour favoriser la communication des risques et relayer les messages préventifs à la population locale et touristique.

L'instruction DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021, relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative, entre en vigueur pour la saison 2022. Elle prévoit que « dès lors qu'un protocole de gestion basé sur une stratégie proactive de communication préventive est mis en place localement et que ce protocole est consolidé, testé et a montré son efficacité en termes de gestion de risque de prolifération de cyanobactéries benthiques, celui-ci continuera de s'appliquer. ». C'est le cas sur le Tarn-amont où le protocole existant a été adapté pour répondre à l'instruction.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Le suivi des cyanobactéries est un suivi visuel de l'évolution du développement des biofilms.

Tous les documents de **communication sur les cyanobactéries benthiques** du Tarn-amont sont disponibles sur : <https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2023, un COPIL organisé par la sous-préfecture de la Lozère s'est tenu le 13 avril 2023 à Florac-Trois-Rivières. Les membres du COPIL ont validé les 8 sites de suivi pour la saison 2023, à savoir :

- Plan d'eau de Florac Trois Rivières (nouveau)
- Camping Del Ron, Gorges du Tarn Causses,
- Pont de Sainte-Énimie, Gorges du Tarn Causses,
- La Blaquièrre, Massegros Causses Gorges,
- Aire de la Caze, Paulhe (nouveau),
- Peyre, Comprégnac (nouveau),
- Baraque neuve en amont lac du Devois, St-Sauveur-Camprieu (nouveau),
- Massebiau, Millau.

Au 8 sites suivis dans le cadre du protocole s'ajoutent des sites d'observations ponctuels ainsi que des investigations sur des nouveaux secteurs de cours d'eau. Un accompagnement systématique du syndicat est fait pour les prélèvements de biofilms à cyanobactéries réalisés (1 par an et par département) au niveau de trois sites qui ont été déterminés par les ARS et le syndicat :

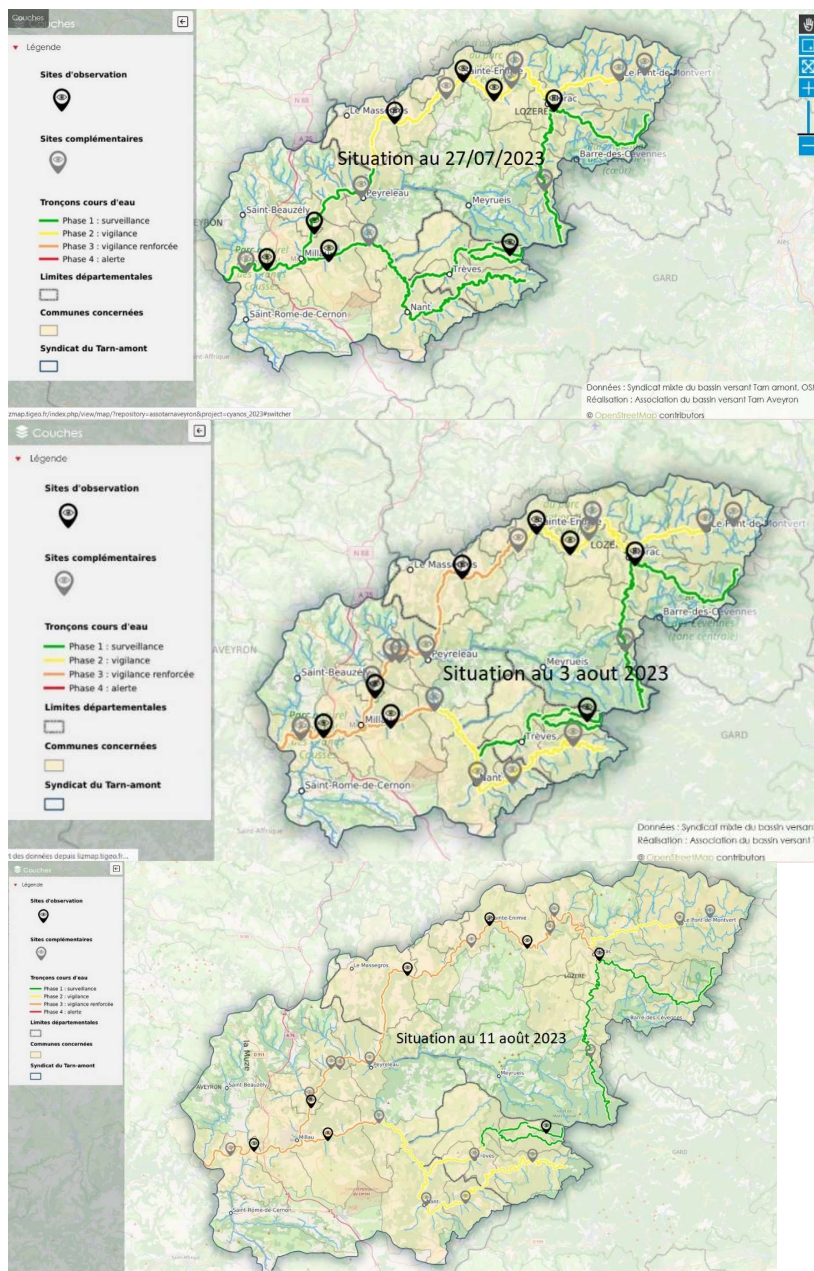
- Castelbouc (Gorges-du Tarn-Causses)
- Pinet (La Cresse)
- Les Laupies (Dourbies)



Les résultats des prélèvements effectués confirment la dominance de cyanobactéries benthiques toxigènes sur les sites de Castelbouc (présence des genres *Leptolyngbya*, *Phormidium* et *Oscillatoria*) et les Laupies (genre principal observé *Phormidium* sp.) avec respectivement des valeurs en anatoxine de 0,21 µg/l (méthode ELISA (NC)) et 175 µg/l (ELISA microplaque). Le résultat du prélèvement réalisé à Pinet présente un résultat douteux avec absence de cyanobactéries benthiques toxigènes alors que le biofilm prélevé était caractéristique des cyanobactéries benthiques. Les détails de la méthode d'analyse n'ont pu être communiqués au syndicat.

Le suivi du développement des cyanobactéries en 2023 représente **15 jours de terrain et de bureau pour la restitution du suivi auprès de l'ARS**. Sur la base des observations faites sur le terrain les ARS de l'Aveyron du Gard et de la Lozère décident des phases opérationnelles pour le déclenchement d'actions graduées selon le niveau de contamination de l'environnement par les cyanobactéries.

Évolution de la situation au cours de l'été 2023 :



Cas de chiens intoxiqués

En 2023, concernant les chiens, 3 cas d'intoxication sans décès de l'animal nous ont été communiqué. 2 seulement ont fait l'objet d'un retour par des vétérinaires dans le cadre du protocole (annexe vétérinaire prévue à cet effet). Pour les 3 cas, la présence de biofilms à cyanobactéries ou de floccs a pu être vérifiée par les observations des agents du syndicat. Un communiqué de presse a été diffusé pour rappeler l'ensemble des actions mises en place pour sensibiliser et prévenir face au risque lié aux cyanobactéries depuis de nombreuses années.

Communication

Plusieurs courriers ont été envoyés par les Sous-préfectures et les services ARS et DD(ETS)PP des trois départements pour informer les élus et les professionnels de santé en début de saison.

Le Syndicat, en lien avec les sous-préfectures et l'ARS, a envoyé le 20 juin 2023 par courrier à l'ensemble des services locaux (professionnels de santé, prestataires touristiques, collectivités concernées partenaires techniques) le kit de communication validé par le COPIL, soit 509 courriers (1 627 plaquettes d'informations ; 220 affiches « Précautions sanitaires pour la baignade » et « Soyez vigilant ! »).

Cartographie interactive

En 2023, un travail a été mené avec le service mutualisé SIG (système d'information géographique) de l'association Tarn-Aveyron, pour créer et mettre en ligne sur le site internet du syndicat une carte interactive « cyanobactérie ». Cette carte consultable du 1^{er} juillet au 31 août permet de présenter l'état de prolifération des biofilms à cyanobactéries benthiques à l'échelle du bassin versant.

Sur la carte, les utilisateurs peuvent :

- cliquer sur les cours d'eau en couleur (vert, jaune, orange ou rouge) pour connaître les détails correspondant à ce niveau de vigilance déterminé par le protocole ;
- cliquer sur les icônes avec un œil noir pour voir les observations faites sur les points de suivi dans le cadre du protocole (fréquence de mise à jour : toutes les 2 semaines, puis toutes les semaines à partir de la phase 2) ;
- cliquer sur les icônes avec un œil gris pour voir les observations cyanobactéries faites ponctuellement au cours de l'été sur d'autres secteurs de cours d'eau (hors protocole) ;
- lancer la géolocalisation (pour se repérer plus facilement) ;
- imprimer la carte en choisissant l'échelle la plus adaptée.

Formation et diffusion des messages de précaution à retenir

Plusieurs sessions de formations ont été proposées en 2023 :

- 3 sessions en présentielle en juin (9, 23 et 26 juin) à destination des professionnels du tourisme (offices de tourisme, agence d'attractivité, comité départemental de tourisme, surveillants de baignade...).
- 1 webinaire d'1h organisé pour les professionnels de santé et les vétérinaires (début juillet)

Ces différentes formations ont permis de sensibiliser et donner les bons messages à diffuser à 34 participants de tout le bassin versant amenés à être en contact avec la population touristique au quotidien.

PERSPECTIVES

Poursuite du protocole à l'échelle du Tarn-amont et information du publique via la carte interactive et le kit papier. Reconduction début juin 2024, en partenariat avec les ARS, de session de formation/sensibilisation auprès des professionnels du tourisme et des professionnels de santé.

Traduction en langues étrangères du dépliant sur les cyanobactéries.

6. OPÉRATIONS ET OUTILS DE SENSIBILISATION

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Depuis de nombreuses années des opérations de sensibilisation et d'information sont organisées par le Syndicat Tarn-amont. Ces actions auprès des scolaires, du grand public, des élus, etc. abordent de multiples thématiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques (fonctionnement des rivières, droits et devoirs des riverains, cyanobactéries, économies d'eau, crues et risques d'inondations, travaux en rivière, etc.).

Pour diffuser ces messages, le Syndicat élabore des supports (exposition inondation, guide du riverain...) et met en œuvre des opérations auprès de publics variés (nettoyage des berges, interventions scolaires, etc.).

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Interventions tous publics

En cours d'année, le Syndicat Tarn-amont répond à des sollicitations de différentes structures pour animer des actions pédagogiques sur les thématiques du fonctionnement et de la gestion des rivières.

Interventions scolaires

Depuis 11 ans, 3 650 enfants ont pu bénéficier du programme de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques proposé dans le cadre du contrat de rivière Tarn-amont à travers trois thèmes :

- A : L'eau et la vie
- B : Des réseaux pour traiter, distribuer, collecter et épurer l'eau
- C : Vivre avec les crues et les inondations

En 2022-2023, l'accent est mis sur la thématique « Être un bon usager de l'eau chez soi et à l'école »

Ainsi les interventions sur le module B « Être un bon usager de l'eau chez soi et à l'école » a été proposé en priorité aux écoles :

- Séance 1 : de la source au robinet : origine et coût de l'eau potable
- Séance 2 : de la maison à la station d'épuration : les bons gestes, l'épuration de l'eau
- Séance 3 : visiter une station d'épuration ou une unité de traitement de l'eau potable
- Séance 4 : Mise en situation : les économies d'eau

Ambassadeurs des cours d'eau

En 2023, le syndicat Tarn-amont a souhaité poursuivre et renforcer, l'action de sensibilisation voire une médiation entre les différents publics (campeurs, baigneurs, canoë, pêcheurs...) fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn (entre Le Pont de Montvert et Millau), sur la Dourbie, et affluents. La conciliation des usages de loisirs liés à l'eau, le respect des milieux aquatiques, et la prise en compte du risque inondations sont les thématiques de cette mission.

Deux agents (CDD mi-juin à fin août) ont été recrutés pour être les ambassadeurs des cours d'eau pour le territoire Tarn-amont. Leur mission est la mise en place et l'animation d'un programme d'animations dans les campings et organisation de la présence sur les sites de baignades pour la période estivale

Opérations de nettoyage des berges

Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont, en collaboration avec la Communauté de communes de Millau Grands Causses, organise chaque 1^{er} samedi de mars, une opération nettoyage des berges. Cet évènement est l'occasion de sensibiliser le public au tri des déchets mais également au risque d'inondation.

Par ailleurs, le syndicat Tarn-amont accompagne d'autres opérations, selon sa disponibilité, comme c'est le cas dans le secteur des Gorges du Tarn. Des gants et des sacs poubelles sont mis à disposition et une affiche peut être réalisée pour promouvoir l'événement.

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Interventions grand public en 2023 :

En 2023, des animations et sensibilisations ont été réalisées auprès du grand public et à destination d'étudiant. Elles présentaient principalement le fonctionnement et la gestion des cours d'eau et informaient sur les inondations. Voici le détail des animations.

- Mission locale de Millau -> 7 personnes le 22 mars 2023 à Millau,
- Riverains et grand public -> 45 personnes le 24 avril 2023 à Meyrueis,
- BTS GEMEAUX de la Canourgue -> 15 personnes le 9 mai 2023 à Millau,
- Grand public pour la journée des Petits secrets des Gorges du Tarn -> 10 personnes le 9 juin à St-Chély du Tarn,
- Grand public avec le PNC -> 12 personnes le 4 août 2023 à Florac,
- Centre d'éducation fermé d'Orléans avec la ville de Millau -> 8 personnes le 24 août 2023 à Millau
- Agents de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes -> 10 personnes le 8 septembre 2023 à St-Enimie,
- BAC STAV sur la gestion et le fonctionnement des cours d'eau -> 12 personnes le 3 octobre 2023 à Millau.

Maquette inondation « Ma rivière vivante »

En 2023, dans le cadre de la convention de partenariat pour l'utilisation de la maquette inondation a été réservée 32 fois pour animer des événements grand public, des interventions auprès des scolaires, sur le Tarn-amont et hors Tarn-amont. 4 conventions de prêt ont été signées avec des structures n'ayant pas participé à sa conception.

Interventions scolaires

Pour cette onzième année, 17 écoles ont fait une demande d'intervention. En 2022-2023, les interventions scolaires proposées ont permis de sensibiliser **404 enfants** des écoles publiques et privées du **80 demi-journées** (55 en Aveyron, 4 dans le Gard et 21 en Lozère) ont été réalisées par les structures intervenantes auprès des écoles.

Millau. L'association des riverains du Tarn et de la Dourbie à Mende

Millavois.com • 22 novembre 2023 • 2 minutes de lecture



L'association des riverains du Tarn et de la Dourbie est toujours sur le pont et bouge. À l'invitation du Syndicat Mixte Bassin du Lot, de la mairie de Mende, de L'Unalci France Inondations et de l'association Hors d'eau, avec son



Crédit : CPIE du Rouergue



Crédit : Alepe



Crédit : Fédé pêche 12



Crédit : Alepe



Crédit : Fédé pêche 12



Dépenses en 2023 :

| Désignation | Montant en € HT | Montant en € TTC |
|--|-----------------|------------------|
| 1- Interventions scolaires en Aveyron* | 11 500 € | 13 800 € |
| 2- Interventions scolaires dans le Gard* | 1 500 € | 1 800 € |
| 3- Interventions scolaires en Lozère* | 7 000 € | 8 400 € |
| Total | 20 000 € | 24 000 € |

Plan de financement en 2023 :

| Organisme ou collectivité apportant une aide financière | Montant subventionnable HT | Taux de l'aide (%) | Montant de la contribution attendue HT |
|---|----------------------------|--------------------|--|
| Agence de l'eau Adour Garonne | 20 000,00 € | 50 % | 10 000,00 € |
| Conseil régional Occitanie | 24 000 € | 20 % | 4 800,00 € |
| Conseil départemental de l'Aveyron | 13 800,00 € | 25 % | 3 450,00 € |
| Autofinancement (SMBVTAM) | 24 000,00 € | 23,95 % | 5 750 € |

Ambassadeurs des cours d'eau

- **12 campings** partenaires : 150 enfants, parents et ados qui ont participé aux animations pédagogiques proposées et animées par les ambassadeurs des cours d'eau
- Sur les sites de baignades :
 - ✓ **2 900 adultes et 800 enfants** sensibilisés (en moyenne. 120 pers/jour)
 - ✓ **170 chiens** comptés et leurs propriétaires sensibilisés au risque lié aux « cyanobactéries benthiques »
- **3 podcasts** « ça coule de source ! » réalisés en partenariat avec Radio Larzac, aussi diffusés sur Radio Bartas et à écouter sur <https://www.tarn-amont.fr/bons-gestes/> (cyanobactéries benthiques, milieux aquatiques et crue éclair et épisode méditerranéen)
- Cette action bénéficie d'un financement à hauteur de 70% de l'Agence de l'eau dans le cadre de la mission l'animation territoriale.



Opérations de nettoyage des berges

À Creissels, le samedi 4 mars 2023, plus de **150 bénévoles** (pêcheurs, randonneurs, club de kayak, club de plongée, association de riverains, élus, familles et particuliers) sont venus participer à cette opération. **Cette forte mobilisation a permis d'extraire des berges et du lit du Tarn et du ruisseau de St-Martin, sur un linéaire de 20km, 1200kg de déchets divers et 700kg de ferraille** qui ont été valorisés.

Le samedi 1 avril 2023, le Syndicat Tarn- amont a coorganisé avec les communes de Bédouès-Cocurès, Florac-Trois-Rivières, Ispagnac, Gorges-du-Tarn-Causse, l'association de protection du Tarn et de sa vallée et les associations de pêche un nettoyage des berges dans les gorges du Tarn. **80 bénévoles ont débarrassé les berges d'objet en tout genre sur 18km de rivière. 1 800kg de déchet ont été collectés** (pneus, ferraille, plastiques, emballages...).

La veille les élèves des écoles de Florac-Trois-Rivières, d'Ispagnac et de Gorges-du-Tarn-Causse et leurs enseignant(e)s ont bénéficié d'une sensibilisation au tri des déchets. Ces animations ont été réalisées par le Réel CPIE de Lozère et financées par le SDEE dans le cadre d'un programme de sensibilisation.



PERSPECTIVES

Poursuite de la sensibilisation des publics scolaires et grand public notamment à travers les interventions scolaires sur le thème des économies d'eau, la mission des ambassadeurs des cours d'eau.
En 2024, l'opération nettoyage de la vallée du Tarn se tiendra à Mostuéjols. Le Syndicat Tarn-amont coordonnera une opération nettoyage organisée par les mairies entre Bédouès-Cocurès, Florac et Ispagnac en partenariat avec les associations locales.

7. COMMUNICATION DU SYNDICAT TARN-AMONT

OUTIL

Contrat de rivière Tarn-amont 2019-2024 – Action C-3. « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur l'eau et PAPI 1.3 « Concevoir des supports de sensibilisation »

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

La communication du Syndicat Tarn-amont a pour principaux objectifs :

- Développer la culture du risque
- Sensibiliser aux milieux aquatiques et à leur fonctionnement
- Faire connaître et reconnaître le SMBVTAM
- Communiquer sur nos actions

Pour améliorer les actions de sensibilisation déjà menée, le Syndicat Tarn-amont a souhaité élaborer un plan de communication. Cette action s'est déroulée dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI d'intention Tarn-amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

Le plan de communication est établi pour six ans. Le plan de communication intègre des actions déjà réalisées depuis de nombreuses années qui fonctionnent et des nouvelles. 8 publics ont été identifiés : tout public, jeune public, grand public, les élus, les entreprises, les agriculteurs, les riverains, le tourisme. Pour chaque public, une fiche de synthèse a été réalisée avec les différentes actions de communication à mener, la récurrence, la portée géographique, l'évaluation de ces actions, les objectifs.

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Mise en œuvre du plan de communication

Plusieurs actions issues du plan de communication sont présentées dans ce document.

Afin de communiquer sur les actions et de diffuser les messages de sensibilisation le syndicat utilise différents médias et réseaux sociaux pour toucher de plus en plus de publics.

Réseaux sociaux

525 personnes suivent la page Facebook du syndicat (+162 followers par rapport à 2022). En 2023, 69 publications ont été mises en ligne sur des sujets variés : nettoyage des berges, ambroisie, cyanobactéries, qualité des eaux de baignade, sécheresse, prévention risques inondation, etc. Et les publications d'autres acteurs en lien avec les enjeux eau et biodiversité sont également régulièrement partagées sur cette page.

La couverture de la page est estimée à 32 033 personnes qui ont vu au moins une fois une publication du Syndicat avec 5 406 consultations de la page. Les publications les plus vues, qui ont le plus de réactions et de commentaires sont encore cette année celles sur le suivi des cyanos notamment en août. C'est aussi à cette période que y a le plus de nouvelles personnes qui s'abonne à la page

Site internet

8 articles ont été publiés dans les actualités et la carte interactive « cyanobactéries benthiques » a été intégré au site internet (mise à jour chaque semaine du 1^{er} juillet au 31 août). Les différents onglets ont été réorganisé et mis à jour pour correspondre à l'actualité des différentes missions (mise en œuvre du nouveau PPG Tarn-amont, validation du Papi complet, lancement de la médiation/dialogue territorial...).

Presse

4 articles initiés par le syndicat ont été publiés dans la presse locale concernant les actions du syndicat (plan d'actions BV Muse, nettoyages des berges, cyanobactéries) mais aussi une dizaine d'autres articles réalisés par des partenaires ou les médias eux-mêmes (actions, périmètre, propos...).

Le Syndicat a également soutenu le livre photographique « Au fil du Tarn, une escapade sauvage » de Patrice Geniez, Guillemette Comby et Arnaud Comby, en co-signant la préface avec le Syndicat Tarn-Sorgues Dourdou Rance et le Syndicat Tarn-aval.

Extrait de presse :

La grande crue de la Dourbie, 60 ans après

ENVIRONNEMENT
Après la crue du siècle, le syndicat mixte du bassin versant Tarn amont n'oublie pas la crue de 1963.

Le dernier, Millau commémorait la crue du siècle, celle du Tarn en 1982. Près de 20ans plus tôt, le 31 octobre 1963, après un été qui jouait les prolongations, les cieux déversaient de grosses précipitations sur l'Agenais - 621 mm en 24 h - d'où proviennent le Tarnon, l'Hérault, la Dourbie et le Tarn. Ce dernier déborda à Millau et Creissels. A Cureplat, c'est aussi la Dourbie qui sort de son lit. La rivière a atteint jusqu'à six mètres à Nant alors que le précédent record, 5 m 80, datait de 1875, et jusqu'à 9 m à Saint-Jean-du-Bruel. Aucune victime n'est à déplorer mais les dégâts sont considérables, surtout à Lodève où sur le littoral. Localement, c'est le village de La Roque-Sainte-Marguerite qui a été le plus touché avec un pont emporté par les eaux. Pour les 60 ans de cette triste journée, le Syndicat mixte du



La Roque-Sainte-Marguerite à vu son pont emporté par les eaux.

bassin versant Tarn amont (SMBVTAM), créé le 1^{er} avril 2018 notamment pour prévenir des risques d'inondations, collecte des archives et des témoignages en vue de construire une exposition sur la crue majeure de la Dourbie. « On utilise le prétexte de dix ans pour cultiver la culture du risque, souligne Jade Bréchinac, chargée de missions inondations au SMBVTAM. Il faut aussi être conscient que ça peut arriver et savoir comment réagir. Pour ça, il suffit de consulter les différentes alertes, surlever les meubles et ranger ce qui peut être emporté mais aussi être prêt à évacuer si cela le nécessite. »

Les témoignages seront recueillis jusqu'au début du mois de janvier pour que les panneaux de l'exposition commencent leur itinérance en mars, de Trèves et Dourbies jusqu'à Millau. Une version sonore devrait également voir le jour. Pour y participer, il suffit d'adresser un mail à temoignages@tarn-amont.fr. Après 1963, il y a eu 1982 donc, puis 2011 dans une moindre mesure pour la Dourbie. L'an prochain, le SMBVTAM planche déjà sur les dix ans de la crue centennale du Cernon et de la Sorgue qui avait causé bon nombre de dégâts dans le Saint-Affricain.

GEMAPI

LE SYNDICAT MIXTE TARN-AMONT LANCE SON PREMIER PLAN DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (2023-2027) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les 9 communautés de communes du territoire, réparties sur 3 départements, ont créé en avril 2018 le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont. Aujourd'hui, cet établissement public, permet aux élus locaux, d'assumer de manière collective la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Sur un territoire où les milieux aquatiques jouent un rôle majeur pour la biodiversité, le tourisme et l'agriculture, ce 1^{er} programme pluriannuel de gestion doit amplifier et bonifier les programmes d'actions précédents (1). Pour mémoire, on peut rappeler quelques travaux d'urgence : la restauration de l'espace rivière au Gourg de Bado à Millau, dans un secteur très urbanisé, la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues sur l'espace Jean Guen à Saint-Rome-de-Cernon (Piscacot n°31). Sous maîtrise d'ouvrage publique en partenariat avec le syndicat, des opérations de restauration de la continuité écologique par l'effacement de seuils ont été réalisés en Loure, à Florac sur le Tarnon, Pradins et Blajoux sur la rivière Tarn et enfin Casagrag sur la Minette. Sur la Dourbie, à l'Herminage Saint-Florent, sous maîtrise d'ouvrage privée avec assistance technique du syndicat, il a été procédé à la suppression d'un passage bas et à la construction d'un pont submersible permettant une meilleure gestion des embâcles et la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments. Ces deux volets ont été les premiers postes de dépenses. Respectivement 1,562 et 1,521 million d'euros.

Le troisième a concerné la restauration et l'entretien de la ripisylve (582 000 euros). Celui-ci a porté sur environ 200 km de cours d'eau (3 500 m² d'embâcles et bois morts retirés du lit, 1 500 arbres morts et dangereux abattus). Au total, depuis 2014, l'ensemble des actions de ces différents programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (2), a nécessité plus de 3,5 millions d'euros d'investissements (3).

ÉTAT DES LIEUX ET CONCERTATION

Le nouveau PPG Milieux aquatiques a nécessité plusieurs mois de travail, pour recueillir les données et en faire la synthèse. « Cet état des lieux, qui a porté sur 190 km de cours d'eau, était bien entendu nécessaire et pour rédiger ce nouveau document, insiste Florian Ferguault, chargé de mission milieux aquatiques aux Maîtres Héritiers du Syndicat mixte. Nous avons travaillé avec des travaux et études d'autres partenaires comme le Parc National des Cévennes, les collectes techniques d'assistance zones humides, les Méditations départementales de pêche, etc. En avril 2021, des ateliers de concertation ont été mis en place où élus et usagers de l'eau ont pu se rencontrer et donner leur avis sur les actions prioritaires. C'est et reste le cœur symbolique de l'élaboration de ce document, objectif est un programme technique et financier. » Le PPG s'articule autour de 19 fiches actions.

UN ÉQUILIBRE ENTRE PRÉVENTION DES INONDATIONS ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le volet « Inondations » reste une priorité majeure sur ce territoire exposé aux pluies méditerranéennes et à des épisodes d'eau rapides et violents. « C'est en effet une préoccupation constante, d'autant plus que nous sommes dans plusieurs départements, souligne le président du Syndicat Tarn-amont, Serge Védries. Nous nous poursuivons nos actions pour limiter l'impact des inondations au travers du PPG, en complémentarité avec le partage d'un nouveau PAPI (4) pour 2023 ». C'est le cas par exemple avec la préparation des travaux de la zone d'expansion naturelle de crue (ZENC) de Saint-Georges-de-Luzempy sur le bassin du Cernon. En amont sur la commune de Saint-Rome-de-Cernon, l'étude de faisabilité sur le site dit de la Sabar a été restituée dans l'été. Dans la vallée du Tarn, sur le méandre de Saint-Hilaire, commune de Rivière-sur-Tarn, toujours concernant les espaces de mobilité, les travaux sont décalés en 2024 (sous réserve de l'acquisition d'une dernière parcelle et de la validation du permis d'aménagement). Enfin, une étude de faisabilité sur la Dourbie pour la pérennisation des infrastructures sur la zone péri-urbaine de Millau sur la Dourbie est programmée pour 2023 en partenariat avec le département de l'Aveyron.



Florian Ferguault à l. et Maxime Héritier, chargés de mission au SMVTAM.

la commune de Millau et la communauté de communes Millau Grands Causses. En effet, les dégâts subis par les vallées routières en période de crues, un peu en amont de la confluence avec le Tarn, et la fragilisation du réseau eau potable demandent une réponse adéquate.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les opérations sont systématiquement réfléchies pour allier prévention et respect des milieux aquatiques. À cette interface se trouve les travaux d'entretien et la restauration de la ripisylve (525 000 euros) : « dans ce domaine nous mettons en place une surveillance active, explique Maxime Héritier. On prévoit de traiter 300 km de berges sur 5 ans. La ripisylve est un programme et l'autre se fera au cas par cas dans le cadre de l'intérêt général. Notre travail consiste à travailler pour la biodiversité. Les arbres coupés ou morts risquent de créer des embâcles qui ne mettent pas en danger les populations vivant sur le site, et on trouve de profiter aux insectes, aux mammifères, etc. ». Autre exemple, les bancs alluviaux, autrement appelés « affaissements » que produisent les crues ne sont plus traités, il s'agit d'un phénomène naturel, avec en cas de retrait de la végétation et/ou de remaniement des matériaux, un risque d'une colonisation d'espèces exotiques (rouleau du Japon, buddleia). Le PPG milieux aquatiques prévoit également des projets très intéressants qui concernent le bassin versant Mure - la restauration du ruisseau d'Estabane et la restauration de zones humides. Ils seront présentés prochainement dans ces colonnes.

Des actions sur le suivi de la qualité des milieux, de limitation du colmatage des cours d'eau vis-à-vis du piédonnement du bétail (Plan Tarn, Mure), de suivi des espèces végétales et animales en partenariat avec les acteurs locaux et de sensibilisation des riverains, élus, grand public seront mises en place.

Au total près de 2,2 millions d'euros seront investis dans le nouveau programme. L'arrêté inter-préfectoral validant l'intérêt général des travaux PPG milieux aquatiques, est envisagé pour la fin du premier semestre 2023. Il

Pour en savoir plus sur le PPG : www.tarn-amont.fr

(1) Actions menées dans les PPG jusqu'en 2016 par les anciens syndicats de rivières : Gorges de Tarn-Jords (2016-2020), Dourbie-Tarnon (2014-2021), Cernon-Dourbie (2016-2022) et par la communauté de communes Millau-Grands Causses : Vallée du Tarn (2014-2021).
(2) Inondation, affaissements, espèces végétales, protection des berges et génie végétal, aquariologie florissante, autres études et travaux.
(3) Financement : Agence de l'eau Adour Garonne, région Occitanie, département Aveyron et Loure, Syndicat estate du Gard, Oise, Tarn, SMVT Tarn-amont.
(4) Programme d'actions de prévention des inondations.

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont
Publié par Stéphanie Braud - Pro - 10 août 2023

Point de situation 18 août 2023 - suivi et gestion des biofilms à cyanobactéries benthiques dans les cours d'eau du Tarn, de la Dourbie et leurs affluents

Dans le cadre du protocole de suivi interdépartemental du bassin du Tarn-amont, une campagne d'observation s'est déroulée mercredi 16 août et jeudi 17 août.

Les biofilms typiques des cyanobactéries benthiques ont été observés sur la quasi-totalité des sites, avec un phénomène de décrochage en cours sur plusieurs sites.... En voir plus

SOYEZ VIGILANT !
BE CAREFUL ! ¡ATENCIÓN!

Be careful! Attention! Soyez vigilant!

VEILLEZ À NE PAS LES INGÉRER !

TENEZ VOTRE CHIEN EN LASSE

Voir les statistiques et les publicités

Booster la publication

8 commentaires 125 partages

PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions du plan de communication.

ANIMATION AGRICOLE

1. PROGRAMME D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS AGRICOLES ET FORESTIERS SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA MUSE ET DU LAVENCOU

OUTIL

Contrat de rivière 2019-2024 - Action b1-2. Mettre en œuvre un plan d'actions adapté à la lutte contre l'érosion des sols agricoles et forestiers sur les bassins de la Muse et du Lavencou

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

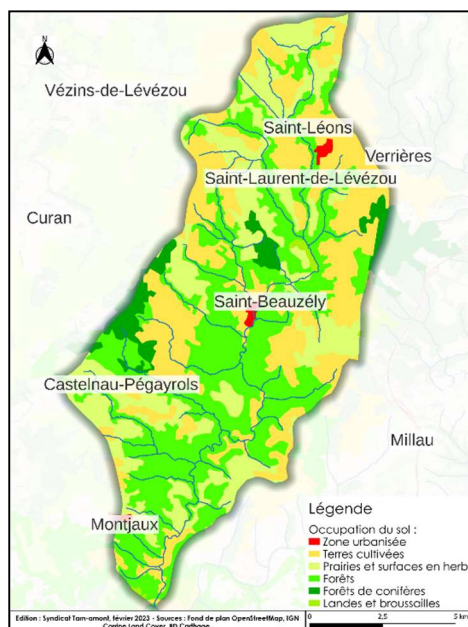
Sur le Tarn-amont, la fragilité des cours d'eau sur les massifs cristallins les soumet à un **risque d'ensablement susceptible de perturber leur état hydromorphologique**. Cette situation est notamment clairement identifiée sur les sous-bassins de la Muse et du Lavencou.

Le bassin versant de la Muse a une superficie de 11 200 ha, dont la moitié (5700ha) étaient déclarés en surface agricole utile (SAU) en 2017. Parmi ces surface agricoles 1/3, soient autour de 2000 ha, sont remis en culture annuellement, donc potentiellement vulnérables à l'érosion. L'autre moitié du territoire est principalement forestier. La masse d'eau Muse est d'ailleurs dégradée avec un **état écologique qualifié de moyen**. Par ailleurs, le bassin versant de la Muse est classé en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates.

Depuis 2010 l'accent a été mis sur les enjeux agricoles : entre 2010 et 2012, le Parc naturel régional des Grands Causses a mené une étude sur le bassin versant de la Muse qui a permis de confirmer que certaines pratiques réalisées dans le cadre de travaux agricoles ou forestiers contribuent à l'ensablement des rivières et doivent être évitées. En 2014-2015, la Chambre d'agriculture de l'Aveyron a établi la typologie des exploitations présentes sur le bassin versant de la Muse afin de réaliser un diagnostic des pratiques à risques vis-à-vis de l'érosion des sols sur un échantillon significatif. Cette étude a notamment fait ressortir que les exploitants étaient témoins du phénomène d'érosion et qu'une évolution de certaines pratiques pouvait être envisagée pour limiter le risque d'érosion et réduire l'apport de sable vers le cours d'eau. En parallèle, un projet tuteuré a été mis en place en 2019 sur la thématique de l'érosion des sols sur le bassin du Lavencou en partenariat avec le lycée La Cazotte de Saint-Affrique. Il a permis d'identifier les phénomènes d'érosion des versants et des berges dans cinq exploitations diagnostiquées.

Afin de poursuivre ces travaux, le Syndicat Tarn-amont a proposé la co-construction d'un plan d'action « ruissellement-érosion des sols agricoles du bassin versant de la Muse ». Ce plan doit permettre de :

- Identifier, encourager et diffuser les pratiques permettant de lutter contre l'érosion des sols
- Accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de ces pratiques grâce à un panel d'actions et d'outils adaptables au cas par cas.



DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

- Constitution de partenariats techniques avec les experts agricoles et environnementaux : ADASEA d'Oc (cellule d'assistance zones humides), association arbres haies et paysages de l'Aveyron (AHP 12), chambre d'agriculture de l'Aveyron.
- Constitution de partenariats financiers avec les Communautés de Communes du territoire (Muse et Raspes du Tarn et Lévézou-Pareloup) et partenaires institutionnels (Agence de l'eau Adour Garonne)
- Définition des actions du plan « érosion-ruissellement » en adaptant des outils existants aux spécificités du territoire (objectif d'opérationnalité maximale)
- Lancement et animation de la démarche auprès des agriculteurs
- Restitution des pré-audits pour le label haies (avec AHP12)

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Plan d'actions « ruissellement-érosion des sols agricoles du bassin versant de la Muse »

Animation d'une journée de présentation du plan d'action aux agriculteurs : 16 février

- Présentation de la démarche et de la boîte à outils
- Restitution des pré-audits pour le label haie (AHP12)
- Démonstration de matériel pour l'entretien des haies : le sécateur hydraulique notamment.
- Distribution d'un questionnaire pour identifier les actions qui remportent le plus d'adhésion auprès des agriculteurs → actions à mettre en œuvre prioritairement.
 - 23 agriculteur présents (77 agriculteurs invités sur le bassin versant)
 - 1 représentant de la fédération des CUMA de l'Aveyron
 - 7 élus locaux
 - Partenaires : AHP 12, ADASEA 12, Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, Agence de l'eau Adour Garonne

Sur la base de l'analyse des réponses aux questionnaires, plusieurs actions ont été mise en œuvre au cours de l'année :

1. Protéger les cours d'eau et les zones humides

- Réalisation de visites de parcelles chez 7 agriculteurs ayant fait part de problématiques de piétinement de points d'abreuvement en bordure de cours d'eau ou de source.



Cf : Mission Milieux aquatiques

- Montage de 3 plans d'aménagements sur 6 parcelles visitées jusqu'en phase d'APD.

2. Réduire la vulnérabilité des versants à l'érosion des sols

a. En adaptant ses pratiques

- Organisation d'une journée technique animée la chambre d'agriculture sur le thème du choix des espèces pour l'ensemencement des prairies.
 - 15 agriculteurs présents
 - Partenaires : Chambre d'agriculture de l'Aveyron, Agence de l'eau Adour Garonne, AVEM, fédération départementale des CUMA



- Prospection de terrain du sous bassin versant de l'étang du Bois du Four pour identifier les principales sources/causes de départs de sols, en lien avec la gestion de l'ensablement de la Muse et du plan d'eau.

b. En s'appuyant sur les haies

- Adhésion d'un agriculteur à AHP à la suite des visites de parcelles effectuées en cours d'année pour un projet de plantation d'une haie de 400m à l'horizon 2025 sur la commune de Castelnau-Pégayrols.

Démarche expérimentale Paiements pour services environnementaux

- **23 agriculteurs engagés**

2019 : 9 agriculteurs

2020 : + 11 agriculteurs

2021 : + 3 agriculteurs

2022 : reconduction pour les 23 exploitation engagés (260 970 €) pour une SAU totale de 2 649 ha

2023 : reconduction pour les 23 exploitation engagés (241 273 €) pour une SAU totale de 2 772 ha

Soit 1 108 563 € engagé en 5 ans par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

PERSPECTIVES

- Mise en œuvre des actions de mise en défens définies à la suite des visites de parcelles à l'été 2024
- Élaboration d'un support de communication type flyer pour relancer l'appel à manifestation d'intérêts pour les actions de mise en défens.
- Poursuite des visites de parcelles chez les agriculteurs faisant part de problématiques ciblées par le programme d'actions.
- Définition d'actions au cas par cas en fonction des diagnostics de terrain, en particulier sur les thématiques de mise en défens des cours d'eau et zones humides.
- Organisation d'une 2^{ème} journée technique animée par la chambre d'agriculture sur le thème des techniques d'ensemencement des prairies, au printemps 2024.
- Reconduction des PSE pour 2024 (même agriculteurs)

GESTION DES COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES

1. MISE EN ŒUVRE DE LA 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX DE GESTION DE LA RIPISYLVE ET DES EMBACLES

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques Tarn-amont 2023-2027 :
Arrêté de DIG du 22 février 2023 pour 5 ans, du 1 janvier 2023 au 31 décembre 2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPG MA du Tarn-amont, des tranches annuelles de gestion la ripisylve et des embâcles sont réalisées.

Durant l'année 2023, les actions ont consisté à :

- La mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de gestion de la ripisylve
- La réalisation de travaux ponctuels de surveillance active
- La Préparation de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve 2024

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des travaux de la 1^{ère} tranche de gestion de la ripisylve

L'action a consisté à l'envoi des conventions de travaux aux propriétaires riverains concernés, l'information auprès des mairies, au marquage des arbres avec les entreprises mandatées et au suivi des chantiers pour assurer leur bon déroulement.

La surveillance active

Ces travaux sont menés ponctuellement pour répondre aux urgences dans le cadre de l'intérêt général, soit vis-à-vis de la sécurité des usagers de la rivière (baigneurs, canoës, ...), soit pour éviter la formation d'encoches d'érosion de berges ou d'embâcles proche d'enjeux (routes, ouvrages, ...).

La préparation de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve pour l'année 2024

En 2023 le travail de terrain a consisté à la réalisation des prospections sur chacun des 11 secteurs concernés par les travaux de gestion de la ripisylve prévus pour l'été 2024. Chaque arbre à traiter a été identifié et localisé sous SIG (diamètre, cubage estimatif, statut (tombé, penché, mort, déperissant, embâcle...) conditions d'accès, estimatif du coût d'intervention). Ces prospections ont été réalisées au cours de l'été 2023. En parallèle, le travail administratif a consisté au montage d'un marché de travaux avec consultation d'entreprises puis analyse des offres et attribution des lots. Il a également consisté au montage des dossiers de demande de subventions.

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

La mise en œuvre des travaux de la 1^{ère} tranche de gestion de la ripisylve

En amont des travaux, des conventions ont été envoyées à l'ensemble des propriétaires des parcelles concernées. Ces conventions permettent d'informer les propriétaires des intentions de travaux et de formaliser les accords pour l'accès aux parcelles et la réalisation des chantiers. Elles permettent également de préciser le devenir des bois, pouvant soit être laissés à disposition des propriétaires qui en expriment le souhait, soit évacués pour revalorisation. 200 conventions ont ainsi été envoyées, chacune accompagnée d'un guide du riverain.

Les travaux ont été réalisés sur 10 secteurs concernant 31 km de cours d'eau répartis sur l'ensemble du bassin Tarn-amont. Quatre zones de piège à embâcles ont été purgées. Les chantiers ont été réalisés par deux entreprises entre juillet et octobre 2023. 340 arbres et 80 m³ d'embâcles ont été traités sur les cours d'eau, auxquels s'ajoutent 400 m³ de bois traités sur les zones de piège. Des arbres imprévus ont également été traités. Le montant total de ces travaux est de 61 325€ HT.



La surveillance active

8 interventions ponctuelles ont été réalisées dans le cadre de la surveillance active. Elles ont eu lieu entre les mois de mai et octobre 2023, pour un montant total de 8 526€ HT.



La Préparation de la 2^{ème} tranche de gestion de la ripisylve pour l'année 2024

L'enveloppe annuelle allouée à la tranche de gestion de la ripisylve 2024 est de 99 000€ HT dont 80 000€ HT dédiés aux secteurs d'entretien annuel et 19 000€ HT dédiés aux secteurs de surveillance active. Ces montants de travaux ont été approuvés en Comité Syndical le 29 septembre 2022 avec un financement mutualisé par toutes les Communautés de communes membres du Syndicat Tarn-amont.

Les prospections de terrain effectuées à l'été 2023 ont permis de définir un volume de travaux sur les 12 secteurs (26,5 km de rivières) prévus dans le PPG Tarn-amont 2023-2027 pour lancer un marché de travaux et sélectionner les entreprises.

À l'issue de la phase de consultation et d'analyse des offres, la totalité des secteurs d'intervention d'entretien de la ripisylve prévus ont été attribués.

Des dossiers de demande de subventions ont été montés afin de solliciter l'aide financière des Départements de la l'Aveyron et la Lozère, ainsi que l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

PERSPECTIVES

Au printemps 2024 ; les propriétaires riverains seront identifiés pour leur faire parvenir les demandes de d'autorisation de passage et de travaux sur leurs parcelles. La réalisation des travaux est quant à elle prévue pour l'été-automne 2024. Des travaux ponctuels pourront aussi être réalisés au cours de l'année dans le cadre de la surveillance active.

D'autre part, les relevés de terrain concernant la 3^{ème} tranche de travaux de gestion de la ripisylve seront effectués au cours de l'été 2024.

2. POURSUITE DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION DE ZONES D'EXPANSION NATURELLE DE CRUES (ZEC)

OUTIL

SAGE Tarn-amont : Enjeu V : Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau -Objectif P : Préserver ou rétablir l'équilibre hydromorphologique des cours d'eau

Enjeu VI : Prendre en compte l'eau dans l'aménagement du territoire - Objectif S : Favoriser une gestion globale des risques d'inondations

Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau :

Vallée du Tarn 2014-2018 (2021) Cernon-Soulzon 2015-2019 (2021). Repris dans le PPG MA Tarn-amont 2023-2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

- Poursuite et finalisation des travaux d'aménagement de la zone d'expansion naturelle des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon (site dit « des stades sportifs »)

Le projet vise la remobilisation d'un espace naturel inondable de 3 hectares en bordure du Cernon, en amont du bourg de Saint-Georges-de-Luzençon. La conception de l'aménagement, avec la création d'un lit moyen, permet de réduire la vulnérabilité face aux inondations. Ces travaux sur un linéaire de 620 mètres engendrent la suppression d'un seuil en rivière sans usages, et d'un merlon parallèle au cours d'eau.

La reconnexion du champ d'expansion de crue et le ralentissement des vitesses d'écoulements associées permettront d'abaisser les hauteurs d'eau sur des secteurs à enjeux (bâtiments privés et publics, dont le complexe scolaire). Les abords du Cernon seront réaménagés et valorisés par la mise en place d'une passerelle piétonne, la végétalisation des berges, la création d'un parcours de santé, d'une placette, de cheminements piétons et d'outils de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires.

- Poursuite de l'opération de restauration de la mobilité du Tarn – méandre de Saint-Hilarin- commune de Rivière-sur-Tarn.

Pour rappel, le projet vise à rétablir la mobilité du Tarn sur près de 1300m et réduire la vulnérabilité d'un camping, en déplaçant des emplacements vulnérables situés à proximité immédiate du Tarn. Le projet prévoit

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Zone d'expansion des crues du Cernon à Saint-Georges-de-Luzençon :

Débuté en décembre 2022, l'année 2023 a été consacré à la réalisation de la majeure partie des travaux, dans le respect des prescriptions réglementaires. Plus de 25 réunions de chantier ont eu lieu.

Rappelons que l'opération globale a été autorisée par l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale (arrêté n° 12-2022-05-06-00003 du 6 mai 2022), après enquête publique.

L'aménagement du lit du cours d'eau a impliqué la démolition de la chaussée de l'ancien moulin de Pailhès. Une fouille archéologique préventive a été prescrit par la préfecture de région Occitanie / Direction régionale des affaires culturelles – Service régional de l'archéologie (arrêté n° 76-2021-0922 du 20 juillet 2021). L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a été retenu pour la réalisation de cette opération, qui s'est déroulé en avril 2023

L'arrêté d'autorisation environnementale a été attaqué par recours au tribunal administratif contre l'État et le Syndicat Tarn-amont, porteur de l'opération, par l'association de défense de la cascade du moulin de Pailhès. Un premier jugement a été rendu en référé relatif à la demande de la suspension des travaux. La requête de l'association a été rejetée en date du 13 janvier 2023. Fin 2023, le recours au fond n'était pas encore jugé (instruction close depuis le 6 octobre 2023).

Le coût des travaux est évalué à 1,5 M € HT, financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Occitanie dans le cadre d'appels à projet spécifiques.

En images :



Coupe des branchages avant nidification
et fouilles d'archéologie préventive (mars 2023)



Pêche électrique de sauvegarde (avril 2023)



Phase 1 : Démolition de la chaussée (avril 2023)



Phase 2 : Mise à sec du lit du Cernon (juin 2023)



Création du lit moyen vue partie amont, vue partie aval (juillet 2023)



Mise en place de la passerelle (3 novembre 2023)



Vue partie aval (décembre 2023)

Restauration de la mobilité du Tarn dans le méandre de Saint-Hilarin sur la commune de Rivière-sur-Tarn :

Ce projet phare pour notre syndicat, la Communauté de communes Millau Grands Causses et la mairie de Rivière-sur-Tarn a été poursuivi sur plusieurs plans :

Le Syndicat Tarn-amont a lancé une procédure de DUP avec expropriation pour acheter la dernière parcelle essentielle au projet. Il s'est vu également reprendre la maîtrise d'ouvrage du projet et obtenir la prolongation et le transfert de l'autorisation environnementale.

Une modélisation hydraulique a été réalisée afin de déterminer précisément l'inondabilité des emplacements de camping actuels et proposer un aménagement en adéquation avec le futur PPRI. Pour réduire la vulnérabilité, le projet prévoit un terrassement en plusieurs paliers sur un terrain adjacent au camping et en-dessous la route départementale 907. Compte tenu de la proximité des travaux avec le talus de la route, une étude géotechnique a été réalisée pour connaître la qualité des sols et déterminer un ouvrage permettant d'assurer la pérennité de la route. Des échanges ont eu lieu avec le Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le projet de travaux a été réévalué financièrement et une aide complémentaire a été sollicitée auprès du fond Maif pour le vivant/Nature 2050.

Enfin des échanges permanent avec la Communauté de communes, la Mairie et les gérants du camping de Peyrelade ont été faits afin d'avancer sur un protocole de mise à disposition des terrains pour réaliser les travaux.

PERSPECTIVES

Les travaux de végétalisation et d'aménagement du cadre de vie (parcours sportifs, mobilier pique-nique, panneaux pédagogiques) de la zone d'expansion de crue de St-Georges-de-Luzençon seront finalisés au printemps 2024 et une inauguration est prévue avant la fin du premier semestre 2024.

Les démarches foncières (expropriation et protocole d'accord de mise à disposition) et financières (nouvelle demande auprès des partenaires financier suite à la réévaluation des coûts) seront poursuivies en 2024. Une consultation des entreprises sera lancée par le Syndicat et un permis d'aménager sera déposé par le camping.

Les premiers travaux d'aménagement pourraient commencer à l'automne 2024.

3. PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Le bassin versant Tarn-amont recense un important nombre de zones humides. Ces dernières sont majoritairement situées autour du Mont Lozère (363 ha), du Mont Aigoual (164 ha) et de la partie amont du bassin versant de la Muse (88 ha). Conscient de la richesse et de l'intérêt que représentent les zones humides face aux changements climatiques, le syndicat Tarn-amont a pour volonté d'accompagner ou mettre en œuvre des actions partenariale pour la préservation de ces milieux.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Restauration d'une zone humide à Lescure

Les BTS de la MFR de Valrance ont travaillé sur un diagnostic et des propositions d'action sur une zone humide du bassin de la Muse à Lescure. Le plan d'aménagement ayant été monté et validé fin 2022, l'année 2023 a consisté à la réalisation des travaux en deux phases.

Projet de mise en défens (Combe des Cades et ruisseau des Pouzets)

Le Syndicat Tarn-amont mène des actions pour limiter le piétinement des bêtes sur les berges et améliorer les conditions d'abreuvement dans les ruisseaux. C'est le cas sur le ruisseau de la Combe des Cades à Ispagnac avec un enjeux écrevisse à pattes blanche et sur le ruisseau des Pouzets à Pont de Montvert.

Projet de restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

En aout 2023, le collectif de riverains Nant résilience a fait part au syndicat de sa volonté d'œuvrer pour la restauration de plusieurs parcelles humides situées en bordure du Durzon dont les fonctionnalités ont pu être dégradées à la suite du recalibrage du cours d'eau en 1971.

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Restauration d'une zone humide à Lescure

En février 2023, les étudiants sont intervenus pour débroussailler les genêts présents en berge du ruisseau traversant la parcelle. Ils ont ensuite planté des boutures de saules prélevées sur site pour reconstituer une ripisylve plus adaptée sur un linéaire d'environ 250m. A l'été 2023, l'entreprise Bruel est intervenue pour la mise en place de 2x450m de clôtures pour éviter tous piétinements des bêtes dans le ruisseau et mettre en défens une zone humide. Elle a aussi installé deux bacs d'abreuvement et créé 3 traversées empierrées du cours d'eau



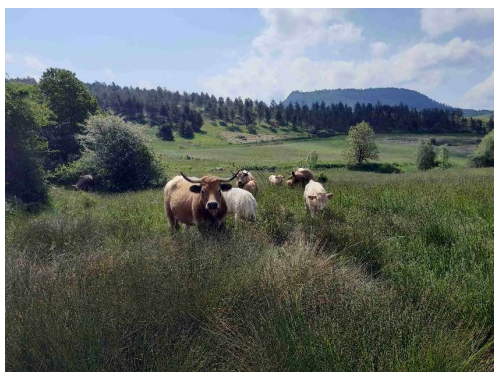
Le montant total de l'opération s'élève à 6780€ TTC. Elle a été financée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne (50% du TTC), la région Occitanie (20% du HT), le département de l'Aveyron (10% du TTC) et l'autofinancement a été pris en charge par le Syndicat Tarn-amont (action de type 2).

Projet de mise en défens (Combe des Cades et ruisseau des Pouzets)

En 2023, le Syndicat Tarn-amont avec l'appui des techniciens agri-environnementaux du Parc National des Cévennes ont rencontré les propriétaires et les exploitants. Cela a permis de connaître les pratiques de pâturages et d'appréhender les difficultés et les besoins en termes d'abreuvement.

Ensuite, un état des lieux précis des zones impactées par le piétinement a été fait.

Compte tenu d'un assèchement estival sur le ruisseau de la Combe des Cades, plusieurs piézomètres ont été installés pour mieux appréhender l'évolution des niveaux d'eau dans les zones humides en lien avec les écoulements de surface. Les relevés ont été réalisés par l'un des 4 agriculteurs de la zone



A l'issue du suivi piézométrique (Combe des Cades) et des états des lieux (Combes des Cades et ru des Pouzets), des travaux ont été proposés aux exploitants. Ils consistent à la mise en place de clôture et la création de points d'abreuvement.

Restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

Des prospections de terrain ont été effectuées sur une dizaine de parcelles sur lesquelles le collectif Nant Résilience souhaite mener des actions de restauration. A l'issue de ces prospections un suivi des niveaux d'eau du Durzon en période de crues a été mis en place sur deux parcelles présentant un potentiel écologique intéressant. Ce suivi vise à évaluer le caractère humide des parcelles et pouvoir définir des actions de restauration et de gestion. Les Fédérations de pêche de l'Hérault et de l'Aveyron ont été informées du projet de restauration et mises en relation pour une éventuelle acquisition des parcelles par la FDP 12.

En parallèle, le collectif a sollicité le Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie pour obtenir une expertise sur la valeur écologique des parcelles et sur des modes de gestion possibles.

PERSPECTIVES

Projet de mise en défens (Combe des Cades et ruisseau des Pouzets)

En 2024, des conventions d'autorisation de passage et de travaux seront signées avec les agriculteurs de la Combe des Cades. Une demande de subvention sera faite et les travaux pourraient être réalisés en septembre 2024.

Sur le ru des Pouzets, une démarche de bien vacants et sans maître a été lancée par la commune de Pont-de-Montvert. Cette dernière peut remettre en cause la location à l'exploitant actuel et la convention d'autorisation de travaux n'a pas pu être signée.

Restauration de zones humides sur les rives du Durzon à Nant

Poursuite et analyse du suivi des niveaux du Durzon puis définition d'un plan d'actions de restauration. Réunion de concertation au printemps 2024 entre les différents acteurs impliqués (Fédérations de Pêche, CEN, ONF, Syndicat Tarn-amont) et l'Agence de l'Eau pour coordonner les actions et définir un projet global.

4. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ESPÈCES PROTÉGÉES

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre de ses missions de gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Tarn-amont apporte son soutien à toute initiative en faveur de la préservation des espèces protégées et de leurs habitats liés aux cours d'eau et aux zones humides.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

Réalisation d'une étude pour connaître les pressions potentielles sur 3 sous bassins versants abritant des populations d'écrevisses à pattes blanches. Un programme d'action pourrait ensuite être proposé pour apporter des mesures correctives.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2023, la Fédération de pêche de Lozère et le Syndicat Tarn-amont ont lancé conjointement une démarche d'amélioration de la connaissance sur les sous bassins versant du Bramont à Ispagnac, du Malzac à Barre-des-Cévennes et de deux affluents de la Brèze à Meyrueis.

L'ensemble des partenaires ont été associés pour échanger sur leur connaissance respective et déterminer une méthodologie d'état des lieux. Des premiers états des lieux ont été réalisés en début et fin d'été sur le Bramont et sur les affluents de la Brèze. Le bassin du Malzac a fait l'objet d'une réunion spécifique avec le PNC, l'Agence de l'eau, la FD pêche et le Syndicat. A l'issue, une visite de terrain a été faite pour mieux appréhender les pressions évoquées le matin en salle.



La réunion publique qui s'est tenue à Meyrueis le 24 avril 2023 a été l'occasion de sensibiliser les riverains à la présence des écrevisses à pattes blanches.

PERSPECTIVES

La démarche partenariale sera poursuivie en 2024. Des inventaires de nuits complémentaires au réseau existant vont être effectués pour mieux connaître la répartition des écrevisses sur les sous bassins. Le diagnostic sur les 3 sous bassins sera établi, partagé et un plan d'action pourra être proposé à partir de l'automne 2024.

5. ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS TECHNIQUES AUPRÈS DES RIVERAINS

OUTIL

Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont 2023-2027.

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Dans le cadre des missions de gestion des cours d'eau, les chargés de mission milieux aquatiques apportent un soutien auprès des collectivités, des riverains, des usagers et des initiatives lorsque nécessaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN OEUVRE

En pratique, les chargés de mission se rendent sur le terrain lorsqu'ils sont sollicités pour prodiguer des conseils techniques à l'entretien de la berge, au choix dans les plantations ou encore pour apporter des conseils pour la protection d'une berge en génie végétal ou la réduction de la vulnérabilité en bordure de rivière. Si besoin, ils aident au remplissage des dossiers loi sur l'eau avant toute intervention en rivière.

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

En 2023, une dizaine d'accompagnements et de conseils techniques ont été apportés pour des problématiques d'érosion au droit d'ouvrages (Le Rozier), de curage d'un bassin (Pesquié à Creissels), d'entretien des parcelles publiques (Florac) et de gestion d'atterrissements, de gestion de la ripisylve, la gestion des dégâts causés par le castor, ...



Plusieurs opérations particulières ont été menées en 2023 :

- La poursuite du suivi du ruissellement des cendres dans le ruisseau des Arziolles à la suite de l'incendie d'août 2022 sur la commune de Mostuéjols. Des relevés de terrain (mesure, suivi de chaînes d'érosion) et des photos ont été effectués à la suite d'événements pluvieux intenses (mai et octobre 2023). Les résultats montrent un déplacement important des matériaux au sein du ravin.



- Le Syndicat a accompagné la mairie de Comprégnac dans une démarche d'acquisition foncière en bordure du Tarn. Une notice de gestion des parcelles au sein de l'espace de mobilité de la rivière a été proposée et validée par la commune. Cette dernière a permis de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- Le syndicat a été sollicité par la Commune de Saint-Léons pour définir les contours d'une stratégie de gestion de l'étang du Bois du Four, soumis à un ensablement progressif et des difficultés dans l'entretien des ouvrages (pont et barrage). Des prospections de terrain ont été réalisées pour identifier les sources d'arrivées de matières dans l'étang et plusieurs modalités de gestion ont été esquissées et proposées à la Commune, en concertation avec la DDT 12, l'Agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture.
- Le syndicat a également participé aux atlas de biodiversité communaux à Florac, Ispagnac et Saint-Rome-de-Cernon

PERSPECTIVES

Dans le cadre du nouveau PPG milieux aquatiques du Tarn-amont, les élus du Syndicat souhaitent poursuivre les accompagnements au service du territoire et de ses habitants, dans une logique de conciliation des usages et de préservation des milieux aquatiques.

PRÉVENTION DES INONDATIONS

6. LABELLISATION DU PAPI TARN-AMONT 2024-2029

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Suite aux crues majeures de novembre 2014 ayant touché le sud-Aveyron et avec l'appui de l'État, les élus du bassin versant du Tarn-amont ont décidé de lancer un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention sur l'ensemble de leur territoire pour améliorer la connaissance du risque d'inondations et mobiliser les maîtres d'ouvrage sur cette thématique. Il est la phase préalable au PAPI complet, plus opérationnel.

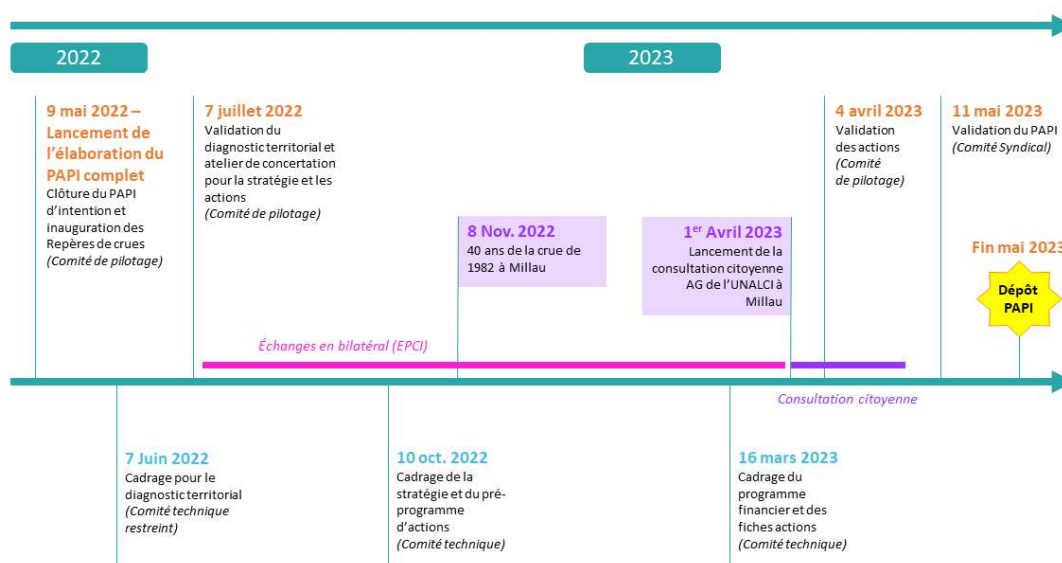
L'objectif était que le Tarn-amont devienne un territoire résilient, capable de supporter des inondations parfois inévitables comme celle de 2014, ou comme celles, plus anciennes de 1982 ou de 1994. Durant les 3 années du PAPI d'intention, l'accent a été mis sur la concertation et la mobilisation des parties prenantes. Ce premier programme a permis d'améliorer les connaissances sur les phénomènes des crues et d'identifier les points à améliorer, de renforcer la culture de risque, d'accompagner les communes dans leurs réflexions et de tester des démarches qui seront déployées à plus large échelle dans le PAPI complet.

Techniquement, le PAPI d'intention a pu être réalisé à plus de 85% des objectifs (réalisation de 22 actions sur 23). Il a permis de lancer une bonne dynamique, de fédérer le territoire autour de la prévention des inondations, ce qui a amené les élus du territoire à s'engager dans une démarche de PAPI complet sur 6 ans.

Le PAPI Tarn-amont 2024-2029 répond à la nécessité d'une gestion intégrée des cours d'eau, en cohérence avec le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Tarn-amont.

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

L'année 2023 a été consacrée à finaliser l'élaboration du PAPI 2024-2029.



Ainsi ont pu être élaborés :

- La fiche d'identité du PAPI

- La présentation du Syndicat Tarn-amont et de la gouvernance du PAPI
- Le programme d'action (fiches actions) et le programme financier
- L'analyse environnementale
- Le projet de convention
- Le résumé non technique
- La consultation citoyenne

Des points d'étape ont permis aux partenaires de participer à l'élaboration du dossier et de valider les points clés :

- Réunions bilatérales avec les communautés de communes Millau Grands Causses et Gorges Causses Cévennes (fin février-début mars)
- Consultation des autres communautés de communes (printemps)
- COTECH pour travailler sur les fiches actions et la programmation financière : 14 mars
- COPIL de validation des action (élargi à toutes les communes du Tarn-amont) : 4 avril
- Consultation citoyenne pendant le mois d'avril



Copil de validation – 4 avril 2024 – La Cresse

Le dossier complet du PAPI a été officiellement déposé le 6 juin.

Le dossier a été présenté devant la commission inondation de bassin (CIB) le 3 octobre à Toulouse.

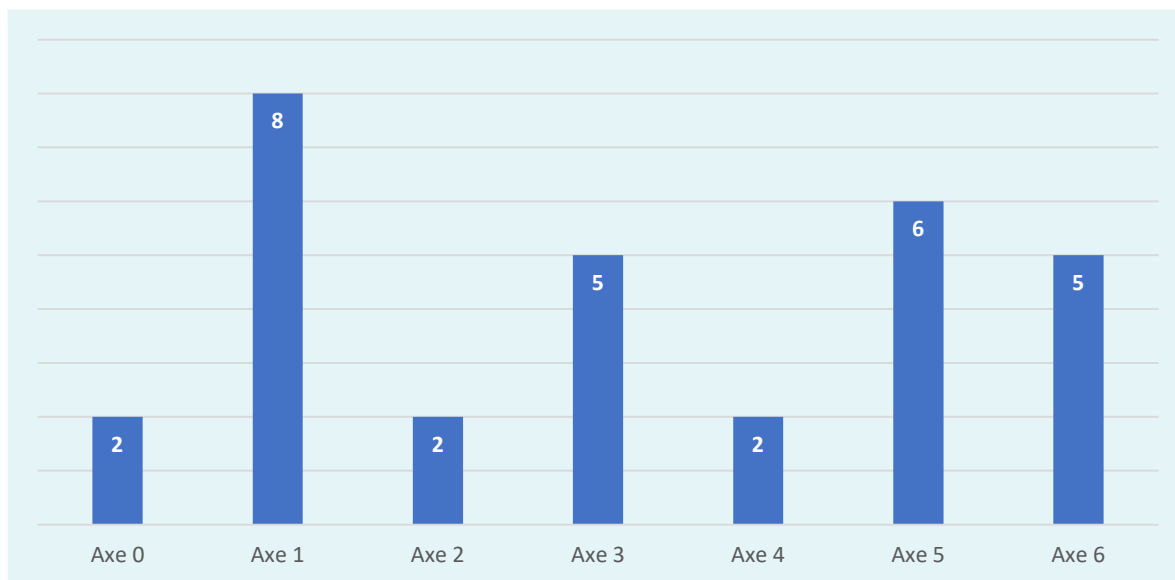
Le PAPI a été officiellement validé le 17 novembre, avec 4 recommandations qui ont été prises en compte dans le dossier de PAPI.

RÉALISATION / COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

Le PAPI en chiffres clés :

Le PAPI Tarn-amont c'est :

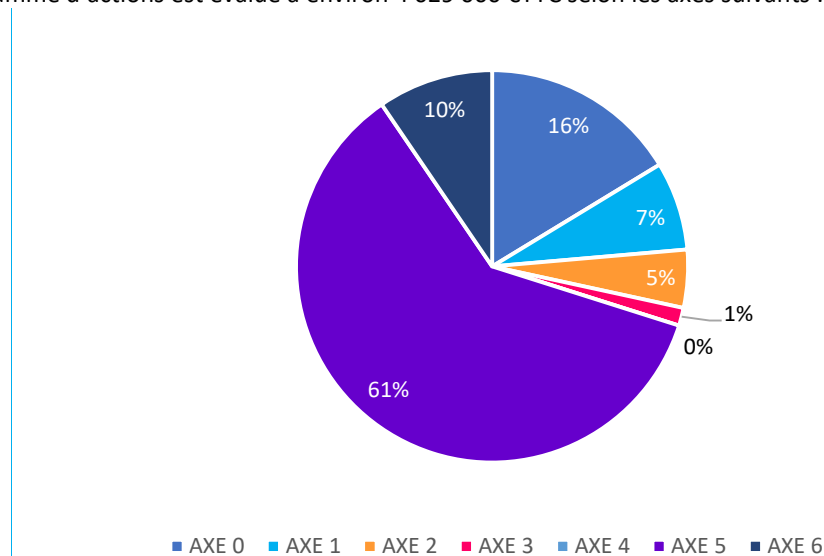
28 actions réparties selon **6 axes** thématiques du PAPI et **2 actions** dédiées à l'animation dudit PAPI (axe 0).



La plupart de ces actions sont portées par le Syndicat Tarn-amont et 2 actions sont portées par la Ville de Millau. Les autres maîtres d'ouvrages sont les communes, les EPCI et les propriétaires des biens vulnérables.

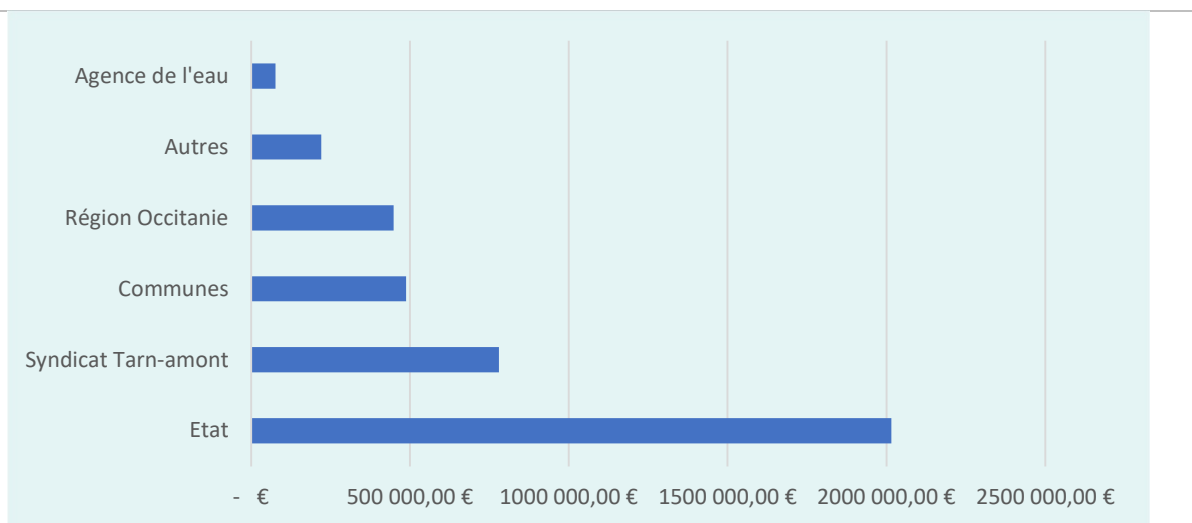
Pour rappel : l'axe 7 habituellement présent dans les PAPI n'est pas développé en raison de l'absence d'ouvrage de protection hydraulique recensé sur le territoire.

Le programme d'actions est évalué à environ 4 029 000 €TTC selon les axes suivants :



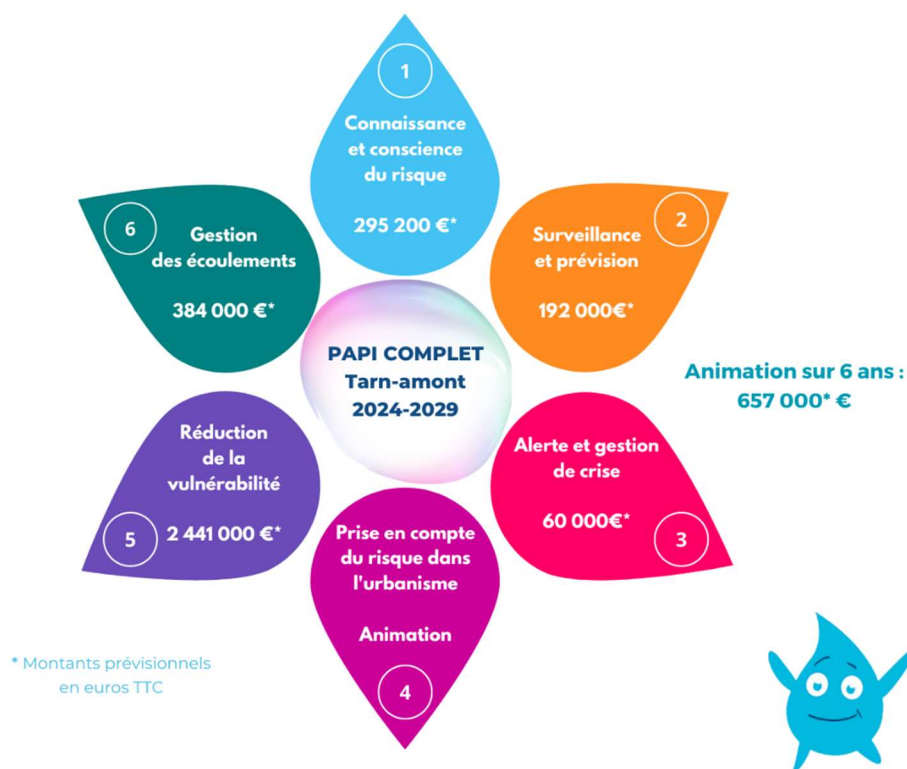
À noter que 10 actions des axes 1 à 6 sont liées à du temps d'animation (axe 0).

Les financeurs suivants :



D'autres financeurs pourront intervenir ponctuellement sur certaines actions, c'est le cas des conseils départementaux.

En résumé :



PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions du programme pour les années 2024 à 2029 : 6 ans.

7. PRÉPARATION DES ACTIONS DU PAPI

OUTIL

Programme d'action de prévention des inondations PAPI 2024-2029

CONTEXTE / ENJEUX / HISTORIQUE / OBJECTIFS

Préparation des actions prioritaires et/ou d'actualité pour permettre leur mise en œuvre dès la labellisation du PAPI :

- Action 1.4 Déploiement d'actions de communication sur le risque d'inondation auprès du grand public
 - ➔ 60 ans de la crue de la Dourbie du 31 octobre 1963
- Action 2.1 Installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance des crues
 - ➔ Préparation de la consultation des entreprises
- Participation à des événements, construction de partenariats et formations

DESCRIPTION DE L'ACTION/MISE EN ŒUVRE

60 ans de la crue de la Dourbie du 31 octobre 1963

- Lancement d'un appel à témoignage à la date anniversaire le 31 octobre : affiches dans les communes, et émission de radio (Radio Larzac), relai par l'association des riverains du Tarn et de la Dourbie
- Recherche de fonds documentaires aux archives municipales de Millau et départementales de l'Aveyron (Rodez)
- Rencontres et enregistrement de témoignages avec radio Larzac en vue de la réalisation d'une émission radio (podcast)



Préparation de la consultation des entreprises pour l'installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance des crues

- Rédaction des pièces du dossier de consultation des entreprises pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement d'un système d'alerte local de crues
- Consultation des partenaires financiers sur le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Articulation du marché :
 - Tranche ferme : appui à la définition du système d'alerte
 - Tranche optionnelle 1 : assistance technique pour l'installation des stations
 - Tranche optionnelle 2 : Assistance technique pour la mise en place du système d'acquisition des données et de supervision
 - Tranche optionnelle 3 : Conception d'outils de diagnostic hydrologique en temps réel.
- Consultation des entreprises du 27 novembre 2023 au 19 janvier 2024, en procédure adaptée.

Participation à des évènements, construction de partenariats et formations

- Participation à l'assemblée générale de l'UNALCI (Union nationale des associations de lutte contre les inondations) à Millau, présentation du PAPI et lancement de la consultation citoyenne
- Participation en tant qu'observateur à l'exercice zonal de défense Sud « inondation » organisé à Millau et dans les gorges du Tarn par le Préfet de zone Sud. Exercice mobilisant les services de secours (SDIS) de plusieurs départements.
- Suivi d'une formation sur l'élaboration des PCS Plans communaux de sauvegarde (CNFPT, 3 jours)
- Participation aux journées du Service de prévision des crues Garonne-Tarn-Lot à Millau
- Participation à la journée technique organisée par le Cerema sur la gestion de crise
- Organisation et animation d'une journée de rencontre des animateurs PAPI/ chargés de missions inondation de l'association Tarn-Aveyron

RÉALISATION / COUT ET PLAN DE FINANCEMENT / PARTENAIRES

60 ans de la crue de la Dourbie du 31 octobre 1963 – Partenaires

- Radio Larzac
- État

Préparation de la consultation des entreprises pour l'installation d'un nouveau réseau de stations de surveillance des crues - Partenaires

État : DDT(M), DREAL, service de prévision des crues

Participation à des évènements, construction de partenariats et formations – Partenaires

- UNALCI
- Association des riverains du Tarn et de la Dourbie
- Centre de secours de Millau
- Cerema Aix en Provence
- Service de prévision des crues

PERSPECTIVES

Mise en œuvre des actions à partir de 2024